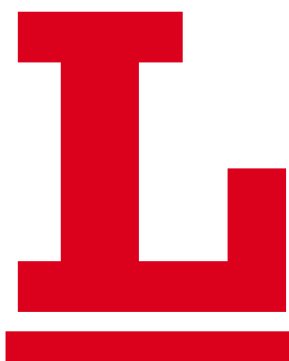


# ÉCONOMIE POLITIQUE



## 'Europe, il faut la changer !

Dans une quarantaine de jours, le 9 juin exactement, les électrices et les électeurs sont appelés à voter pour renouveler le Parlement européen. Réputée difficile pour le Parti communiste et souvent marquée par une forte abstention, cette élection européenne renvoie pourtant à une relation contradictoire du peuple avec la construction européenne. Une enquête d'opinion<sup>1</sup> révèle en effet que 73 % des Français - 78 % des électeurs PCF -, sont favorables au projet européen mais pour 56 % pas tel qu'il est mis en place.

À l'évidence, les citoyens ont conscience du besoin que s'établissent entre pays européens des relations sincères et suivies, construites autour de coopérations authentiques et librement consenties. Ils en déduisent logiquement qu'un espace où puisse s'exercer démocratiquement cette solidarité est nécessaire.

Là où le bât blesse, c'est que le modèle d'Union européenne soutenu et mis en

place par les responsables politiques de cette Union ne rassemble pas. Pire, il joue même le rôle de repoussoir. Il faut dire que le caractère autoritaire des institutions européennes et le système de dominations qu'elles imposent atteint parfois les limites du supportable.

La seule réponse qui vaille face à un tel dilemme est de s'engager dans la construction d'une autre Europe, une Europe au service des peuples et de leur émancipation, respectant l'humain et la planète. C'est le choix fait par les candidats et les candidates de la liste « Gauche Unie pour le monde du travail » que conduit Léon Deffontaines. C'est le sens du dossier qu'a choisi de vous présenter dans ce numéro la rédaction d'*Économie & Politique*.

Sous formes de plusieurs fiches et d'articles de fond, ce numéro d'*Économie & Politique* se veut être un support, une aide à la compréhension des enjeux et à l'intervention de terrain, un acteur concret de la cam-

DOSSIER



pagne qui est maintenant entrée dans sa phase décisive.

Face à la confusion savamment entretenue par les diverses têtes de listes du RN en passant par LREM et LR jusqu'au PS, tantôt soufflant le fédéralisme tantôt appelant au souverainisme, il est vital d'affirmer l'originalité des idées et du projet communistes pour l'Europe. Une autre Europe est non seulement possible mais indispensable. Pour commencer à s'émanciper du dollar et de la domination économique et militaire qu'il permet aux États-Unis d'imposer au monde entier, afin de pouvoir tisser de nouvelles coopérations avec l'ensemble des peuples de la planète pour la paix, le social et l'écologie.

Mais aussi, et sans doute au premier rang, pour construire en Europe des solidarités actives, impulser un codéveloppement mutuellement avantageux dans le respect de la souveraineté populaire. Des dépenses utiles au développement des capacités humaines et à la préservation de l'environnement sont pour cela nécessaires. C'est pourquoi la création monétaire de la BCE doit servir le développement des services publics, de productions écologiques, et non soutenir les marchés financiers avides de profits et de domination. C'est le sens profond des trois grands thèmes de campagne retenus et que nous retrouvons traités dans cette revue : paix, écologie populaire et social.

### **L'argent de la BCE pour la paix, l'écologie populaire et le social**

Par une Europe de paix, il s'agit de privilégier toujours et partout les solutions pacifistes contre le choix de la guerre, contre la haine et pour préserver la vie de milliers d'êtres humains. Le monde futur ne peut se construire sur l'extermination de populations, pas plus que sur l'humiliation de peuples, voire de pays entiers. Le XXI<sup>e</sup> siècle doit être celui d'une nouvelle civilisation. La paix, le respect, le vivre ensemble doivent en être le cœur. Ils supposent d'autres relations internationales passant par la mise en cause des logiques de domination et d'exploitation que génère le système capitaliste qui « porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage » ainsi que l'écrivait Jean Jaurès.

Installer une paix durable, c'est donc s'engager dans un processus de dépassement du capitalisme. Et ce dépassement passe par l'instauration d'une écologie

populaire, c'est-à-dire d'une nouvelle mise en cohérence, de la construction de nouvelles synergies et d'une nouvelle cohésion entre les êtres humains et leur environnement, et cela de façon non punitive. Ce qui veut dire changer nos modes de production, réorienter notre industrie vers des productions écologiques, la localiser sur chaque territoire. Le « produire autrement » ne signifie pas de ne plus produire ou de moins produire mais de produire à d'autres fins que la recherche du profit capitaliste. En clair, en respectant un certain nombre de critères : proximité, décarbonation, recyclage, économies de moyens et de capital, interventions des populations et des salariés.

L'autre volet de ce dépassement est le social. Car traiter la question écologique en dehors de la dimension sociale du travail, des rapports de production et d'échange c'est comme vouloir apprendre à lire sans connaître l'alphabet ! Écologie et social sont intimement liés. Marx disait : le rapport des hommes à la nature dépend en définitive du rapport des hommes entre eux ! ». Une phrase qui demeure d'une actualité brûlante.

Maîtriser les productions, produire autrement exige une intervention d'un type nouveau des femmes et des hommes dans les processus de travail. Il y a besoin que chaque femme et homme prenne une nouvelle place, joue un nouveau rôle dans la société. Ce qui veut dire disposer des moyens de vivre dignement, soit concrètement : avoir un bon travail et de bons salaires, intervenir et décider des choix de production comme de ses choix de vie portant le besoin de formation tout au long de la vie à un niveau très important.

Ce besoin de formation lié à la création d'emplois constitue le socle du développement des services publics. Des services publics, moteurs de la construction d'un nouveau système répondant aux besoins des populations où qu'elles soient et quelles qu'elles soient, sortant des activités essentielles à l'émancipation humaine des griffes de la finance et de la rentabilité, rendant acteurs et décideurs les salariés, les populations et les élu.e.s.

En toile de fond est nécessairement la question des moyens c'est-à-dire de l'argent pour financer de telles évolutions. Cet axe transversal, présent à chaque étape, nécessite pour les transformations que nous voulons mener à bien de chan-

ger profondément l'utilisation de la monnaie et ses conditions de création. Dans le concret, créer un autre euro et une nouvelle BCE, fondés sur des critères humains et écologiques. Et cela peut commencer tout de suite avec la création d'un fonds social écologique et solidaire pour les services publics et la conversion écologique des productions. Il serait financé à taux zéro par la BCE et placé sous contrôle des parlements nationaux et européen ainsi que des populations à partir de demandes portées par les luttes des salariés, des élu.e.s locaux. Cette solution est possible

sans attendre. L'article 123.2 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne en donne juridiquement la possibilité. Voilà ce qu'humblement ce numéro d'*Économie & Politique* a choisi de traiter. Bonne lecture à toutes et à tous.

**Jean-Marc Durand,**  
rédacteur en chef

1. Cevipof, *Le Monde*, mars 2024.

**Le 9 juin votez pour la liste « Gauche Unie pour le Monde du Travail » avec Léon Deffontaines !**

# LE 9 JUIN REPRENONS LA MAIN



**SIGRID GÉRARDIN**  
Syndicaliste



**SAMIA JABER**  
Porte-parole de l'engagement



**LÉON DEFFONTAINES**  
Tête de liste PCF de la campagne



**FABIEN ROUSSEL**  
Secrétaire national du Parti Communiste Français (PCF)



**ISABELLE LAMAGLIO TERISSE**  
Co-présidente des Femmes de Gauche (UFG)



**EMMANUEL MAUREL**  
Co-fondateur de la Gauche Républicaine et Socialiste (GRS)

DOSSIER



# La cohérence d'ensemble de nos propositions économiques pour l'Europe

*Intervention liminaire de Frédéric Boccara, membre du bureau exécutif du Parti de la Gauche européenne, candidat sur la liste « Gauche unie pour le monde du travail », au débat d'experts économiques « Visions for Europe » organisé par la fondation Bruegel et le FinancialTimes à Bruxelles le 15 avril 2024, avec Thanasis Bakolas, secrétaire général du Parti populaire européen, Alva Finn, directrice d'ELF, fondation de l'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe, Dirk Friedrich, coordinateur du groupe Identité et Démocratie (extrême droite) pour l'économie, le budget et la cohésion, Rasmus Nordqvist, membre du bureau des Verts européens, Maria João Rodrigues, présidente du Réseau économique et financier du Parti des Socialistes européens, L'intégralité du débat peut être visualisée à cette adresse : <<https://www.bruegel.org/event/visions-europe-economic-expert-debate-2024-eu-elections>>.*

L'Europe, celles et ceux qui y vivent, sont confrontés à de grandes difficultés. Nous avons besoin d'un changement profond.

Ce qui provoque cette souffrance de l'Europe et des citoyens, c'est la domination des marchés financiers, et l'obsession du taux de profit dans toute la vie économique et sociale.

L'un et l'autre sont relayés et renforcés par la Banque centrale européenne (BCE), exacerbés par ses récentes décisions de relever fortement ses taux d'intérêt, et par la conception actuelle de ce que doit être l'UE. Cela entraîne une stagnation et une grave pauvreté en Europe, des difficultés pour nos voisins, et même la guerre.

Nous avons besoin d'un nouveau type de croissance : écologique et sociale – simultanément – et géographiquement équilibrée. Cela implique de mettre fin à l'austérité pour les gens, pour les services publics et pour l'écologie, et de mettre fin à l'*open bar* pour le capital, les profits et les dépenses militaires.

Au lieu de petites compensations ou corrections, nous avons besoin de nouveaux principes :

– La coopération et le partage au lieu de la concurrence et de l'appropriation privée.

– La démocratie (des institutions politiques jusqu'à la BCE et aux entreprises) et de nouveaux critères d'utilisation de l'argent et des financements au lieu du monopole du pouvoir et des critères du marché financier (la rentabilité par-dessus tout).

Nous mettons l'accent sur trois séries de mesures :

– Intégrer des critères écologiques et d'emploi dans toutes les décisions économiques, en particulier pour le finance-

ment de l'économie et le refinancement des banques par la BCE, ainsi que pour les subventions publiques.

– Créer un Fonds européen pour les services publics, financé à 0 % par la création monétaire de la BCE, finançant les dépenses des États s'ils développent les services publics et l'emploi, avec une gouvernance démocratique. Cette proposition changerait la logique actuelle de la construction de l'UE mais elle est autorisée par les traités existants.

– Agir pour changer l'ordre économique mondial, en particulier :

- Mettre en œuvre des accords de commerce et d'investissement d'un nouveau type, visant la maîtrise du commerce et de l'investissement pour le développement commun des biens publics et de l'emploi.

- Agir pour la dédollarisation, la transformation du FMI, et une émission mondiale massive de droits de tirage spéciaux (DTS) à 0 % d'intérêt pour les services publics et avec des critères d'emploi et d'écologie pour les entreprises.

- Penser et construire l'Union européenne comme un pont entre le Nord et le Sud, et non comme un relais des États-Unis.

En d'autres termes, nous avons besoin d'un nouveau type de « quoi qu'il en coûte », avec des critères écologiques et sociaux, et de démocratie pour :

– stimuler la demande afin d'éviter une récession et une plus grande pauvreté ;

– transformer l'offre (la production) pour qu'elle soit écologique, sociale et plus équilibrée à l'intérieur de l'Europe, et avec le reste du monde ;

– ne pas rester entre les mains des marchés financiers et des actionnaires.

# II. Quelles propositions pour une nouvelle industrialisation en France et en Europe ?

*La politique industrielle n'est plus tabou en Europe... mais elle est plus que jamais au service du capital ! La liste « Gauche unie pour le monde du travail » conduite par Léon Deffontaines propose un chemin pour l'en libérer.*

## Le tabou de la politique industrielle dans l'Union européenne (UE)

Pendant longtemps, la « politique industrielle » a été un sujet tabou en Europe : la politique de la concurrence était censée assurer tout à la fois l'innovation, la bonne utilisation des capitaux, et la meilleure réponse aux besoins. Mais la dure réalité des faits a contraint les dirigeants européens à reconsidérer leur position, en dépit de leur intransigence néolibérale : les chocs successifs, celui de la pandémie, puis de la guerre économique États-Unis/Chine, et enfin de la guerre militaire en Ukraine ont révélé la fragilité industrielle de l'Europe, entre dépendance des approvisionnements extérieurs pour des intrants essentiels et décrochage industriel par rapport à la Chine et aux États-Unis. De plus, la fracture géographique entre le Nord et l'Est de l'Europe, qui concentrent les activités industrielles, et les pays européens du Sud frappés par une désindustrialisation violente, n'a fait que s'amplifier et avec elle, les divergences d'intérêts au sein de l'espace européen.

## De nouvelles attitudes face à l'affaiblissement industriel

Les inflexions de l'UE sur la politique industrielle se sont produites à partir de 2020 en plusieurs étapes :

1. Il y a d'abord eu, après que la Commission européenne eut été critiquée sur son refus de la fusion Alstom-Siemens au nom de l'« abus de position dominante », l'autorisation d'alliances entre entreprises industrielles sur des projets labellisés « Projet important d'intérêt européen » (PIIEC), parce qu'ils concernent des domaines stratégiques à forte dépendance extérieure, tels la micro-électronique ou l'hydrogène.

2. Il y a ensuite, en décembre 2020, en réponse aux ruptures d'approvisionnement consécutives au confinement, l'accord entre les États européens sur un plan de relance, inédit par son montant (près de 5 fois le budget européen), financé en partie par un emprunt européen mutualisé, baptisé « Next Generation EU » et destiné à rendre « l'Europe de l'après Covid plus verte, plus numérique, plus résiliente et mieux adaptée aux défis actuels et à venir » !

3. Enfin, quatre années après le plan climat européen qui, en vue de la neutralité carbone en 2050, a fait de la baisse de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2035 par rapport à 1990 un objectif contraint, la Commission propose en février 2023 un ensemble législatif dédié à une industrie à zéro émission. Il faut dire qu'une des bizarreries du plan climat de 2019 était l'absence totale de référence à l'industrie, comme si l'éloignement des sources d'approvisionnement, les transports de produits sur des milliers de kilomètres induits par les décisions de localisation industrielle n'avaient aucun impact écologique ! Plus que cette évidence, c'est le choc du plan américain d'aide massive à l'« industrie verte » de l'administration américaine de Biden, l'*Inflation Reduction Act (IRA)*, qui a éveillé chez les dirigeants européens, même les plus libéraux, la crainte d'une attraction irrésistible des capitaux européens vers l'industrie américaine et d'une accélération du décrochage industriel européen. Le changement le plus important concerne les aides publiques directes aux entreprises, que la Commission européenne se faisait un devoir de limiter, surveiller comme le lait sur le feu, et sanctionner le cas échéant : désormais, c'est « open bar » pour le financement des États sur les énergies renouvelables dont la technologie n'est pas mature, telles l'hydrogène. Pour les biens d'équipement stratégiques dont la production européenne est insuffisante, les États sont autorisés à aligner leurs subventions sur celles des États extérieurs à l'UE, par suivisme de l'IRA : une aubaine pour les multinationales qui peuvent mettre leurs implantations aux enchères mondiales à la subvention. Il y a donc, comme dans l'agriculture avec la récente réforme de la PAC, une « renationalisation » des aides directes pour l'industrie, une reconquête de « souveraineté nationale » en quelque sorte, dont on aurait tort de se réjouir !

## Le changement dans la continuité néolibérale

Ces actes européens récents posés au nom de la nécessité d'une politique industrielle peuvent-ils faire émerger une base industrielle cohérente et solidaire pour faire face aux défis sociaux et écologiques ? Le cadre dans lequel se dé-



plioient cette nouvelle politique et ses critères d'application ne laissent hélas aucune illusion :

**1. L'emploi ne fait pas partie des objectifs de ces plans.** Priorité absolue à l'investissement, critère capitaliste par excellence, et aux « contre-réformes » du marché du travail et de la protection sociale, comme dans le plan *Next Generation EU*, qui conditionne le déblocage à la conduite de ces politiques structurelles de régression sociale.

**2. Le financement des plans accroît la dépendance à l'égard des marchés financiers,** au lieu de s'en émanciper, qu'il soit mutualisé à l'échelle européenne, tel celui de *Next Generation EU*, ou qu'il s'agisse de financements nationaux, puisque les États sont contraints de financer leurs déficits auprès des marchés financiers. Or, la renationalisation des aides attise les concurrences entre les États européens, dans une course à l'échelle pour attirer les implantations. Cela ne peut que renforcer les inégalités territoriales entre les États riches, qui peuvent « arroser » avec largesse, ou ceux qui jouent sur le dumping social et fiscal... et les autres : la dynamique de fragmentation entre l'Europe qui concentre l'industrie et celle qui se désindustrialise ne peut que s'accélérer. Les exemples se multiplient : ainsi, la firme américaine Intel, productrice de semi-conducteurs, s'installe en Allemagne, moyennant l'exigence d'une énorme subvention de 9,9 milliards et... en Pologne, pour bénéficier de l'avantage comparatif sur le coût du travail. On constate au passage que la prétendue « autonomie stratégique » recherchée dans la nouvelle politique industrielle est en fait placée sous dépendance américaine, qu'il s'agisse des capitaux et de la domination du dollar, de l'énergie ou des choix géopolitiques.

**3. Il n'y a pas de planification cohérente de filière,** qui s'organiserait à partir des projets locaux et nationaux, définis démocratiquement, avec l'objectif d'un rééquilibrage industriel entre les pays. Au contraire, les financements sont accordés sur les « niches » décidées par les grandes entreprises, avec leurs critères capitalistes de rentabilité, ce qui n'évitera ni les doublons concurrentiels, ni la persistance de pénuries. On peut citer le cas des gigafactories de batteries électriques qui certes créent des emplois, mais représentent une faible valeur ajoutée puisque ce sont des usines d'assemblages de pièces importées.

## Pour une politique industrielle à hauteur des défis économiques et climatiques

Il ne peut y avoir de politique européenne de reconquête industrielle qui réponde à la crise sociale et écologique sans affrontements à deux enjeux majeurs : la toute-puissance des multinationales et la dictature des marchés financiers.

**1. Pour mordre sur le pouvoir des multinationales,** il faut mener l'assaut par plusieurs côtés :

– En premier lieu, sur les **droits de salariés**, pour lesquels l'obtention de **pouvoirs décisionnels des comités d'entreprise européens** est un combat majeur, qui suppose des droits suspensifs sur les décisions de délocalisation, et la

possibilité de faire des contre-propositions, avec droit de saisine des institutions financières, en particulier la Banque européenne d'investissement et les Fonds européens spécifiques.

– **Le deuxième levier est celui des aides publiques, qui doivent être conditionnées strictement à des objectifs d'emploi, de formation, et de transformation écologique,** avec un suivi associant les salariés et des sanctions en cas de non-respect des engagements. Tout le contraire de ce qui se passe aujourd'hui, par exemple avec le programme sectoriel d'hydrogène Hy2tech, qui finance par exemple les constructeurs automobiles sans le moindre engagement de localisation des futures activités industrielles ;

– **le troisième levier est la remise en cause du libre-échange,** ce rouleau compresseur des normes sociales et environnementales, non pas pour s'engager dans un protectionnisme nationaliste, mais pour édifier des protections coopératives. Il s'agit de réguler les échanges grâce à des *traités de maîtrise du commerce international*, adossés à des coopérations à but partagé, qui tirent vers le haut l'ensemble des normes.

**2. Il est impératif d'émanciper les financements des marchés financiers et de la pression qu'ils exercent sur les politiques publiques et les gestions des entreprises.** Une reconquête industrielle en phase avec les besoins de la société devrait être pilotée par l'aval, c'est-à-dire par les demandes des grands services utilisateurs des transports, de l'énergie, de l'eau ou de la santé. La France doit ses succès industriels passés à ce type de coopération, par exemple entre la SNCF et Alstom, pour le TGV. Or, l'UE organise la chasse aux services publics avec l'ouverture à la concurrence et la chape de plomb des politiques d'austérité. Mais deux mesures applicables immédiatement, si le rapport de force social et politique parvenait à l'imposer, pourraient desserrer l'étau des marchés financiers :

– **La création d'un fonds européen pour le développement social, écologique et solidaire dédié aux services publics,** à gouvernance démocratique, finançable par la BCE dans le cadre des traités actuels.

– **La sélectivité des financements que la BCE accorde aux banques,** qui les incite à changer à leur tour leur politique de crédit, pour la détourner des opérations financières et spéculatives juteuses et la diriger vers les activités sociales et écologiques utiles, créatrices d'emplois.

Le souverainisme sème l'illusion d'une autonomie industrielle nationale. Le fédéralisme conduit à une concentration des pouvoirs et à une tutelle renforcée du capital, de ses exigences et de ses lobbies. Contrairement à certaines visions écologistes simplistes, la désindustrialisation n'est pas une bonne nouvelle pour la décarbonation de l'économie. **Pour développer une nouvelle industrialisation en Europe, au service de l'emploi et de l'écologie, on ne peut imaginer ni construire un chemin sans mesures concrètes se confrontant à la logique du capital et sans mobilisations sociales puissantes.** C'est la voix singulière et unique à gauche proposée par la liste conduite par Léon Deffontaines.

Jonathan Dubrulle,  
agronome, co-animateur de la Commission Agriculture  
Pêche Forêt du Parti communiste français

# III. Réguler, assurer et former : un triptyque progressiste pour une nouvelle politique agricole commune

*Les élections européennes sont l'occasion de mettre en débat des réponses progressistes à la colère du monde agricole.*

L'Union européenne constitue un échelon structurant pour notre agriculture. D'une part, la Politique agricole commune reste le premier budget européen (387 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027). D'autre part, dans bien des productions agricoles, ce sont les subventions versées au titre de la PAC qui font le revenu des agriculteurs. À titre d'exemple, sur 2010-2019, le revenu courant avant impôts des producteurs de grandes cultures français est constitué de 59 % de subventions, montant atteignant 87 % en bovin lait, 152 % en ovins-caprins et 195 % en bovin allaitant<sup>1</sup>. Toutefois, ces montants sont majoritairement versés en fonction de la superficie déclarée et profitent d'abord aux plus grandes exploitations agricoles<sup>2</sup>. Malgré l'introduction d'une conditionnalité environnementale en 2003 et d'une conditionnalité sociale dans la dernière réforme, l'application actuelle de la PAC ne permet pas d'accompagner les agriculteurs vers la nécessaire transformation agroécologique de leurs pratiques.

## Réguler en intervenant sur la formation des prix

L'agroécologie repose sur les synergies entre productions animales et végétales, ainsi que sur le bouclage des cycles de l'eau et des nutriments. Une telle logique s'inscrit d'emblée dans la durabilité et le temps long, puisque l'objectif vise à maintenir et même à accroître la fertilité de la terre. Ces pratiques s'opposent résolument à la logique court-termiste du capital. En effet, à l'instar des anticipations de Marx, le capitalisme agraire se distingue notamment par « l'art de piller le sol » du fait de l'incorporation croissante de moyens de travail industriels (machines, engrais minéraux, produits phytosanitaires, etc.) aux effets environnementaux délétères. En revanche, l'agroécologie, basée sur l'adaptation des pratiques à l'environnement – et non de l'environnement aux pratiques – constitue une alternative sérieuse. Ces pratiques se basent en effet sur l'autoproduc-

tion d'une partie des moyens de travail, mais aussi par davantage de temps d'observation des conditions du milieu. Il s'agit de rompre avec des décennies de substitution de travail vivant par du travail mort engendrant la flambée des consommations de capital et des coûts de production. De tels objectifs nécessitent de sécuriser des investissements pensés sur le temps long. Pourtant, la garantie de ces derniers peut sembler compromise, tant les prix agricoles sont volatiles par nature. Cela s'explique notamment par une relative inélasticité de la demande, ainsi que par des difficultés à anticiper l'offre et la demande du fait d'un décalage manifeste entre le temps de la production et celui de la consommation<sup>3</sup>. De même, l'intégration croissante de l'agriculture aux marchés mondiaux place les producteurs dans un état de grande vulnérabilité. Celle-ci découle notamment de décennies de libéralisation des politiques agricoles, avec, depuis les années 1980, le détricotage de prix garantis au profit d'aides au revenu déconnectées des volumes produits. Enfin, par la renationalisation partielle de la PAC et la multiplication des traités de libre-échange, la mise en concurrence européenne et internationale des producteurs engendre une baisse du prix des denrées agricoles et un nivellement par le bas des normes sociales et environnementales.

On l'aura compris, l'agroécologie ne verra jamais le jour dans un contexte aussi incertain. C'est en ce sens, qu'à l'échelle communautaire, l'intervention publique sur la formation des prix offrirait un précieux filet de sécurité. Un *prix plancher* – soit un prix minimum en-dessous duquel l'agriculteur ne pourrait pas être payé – serait garanti par l'État. Ce dernier composerait avec un *prix d'objectif*, soit un prix couvrant les coûts de production et rémunérant dignement le producteur, élaboré au sein de conférences permanentes territoriales associant l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Le *coefficient multiplicateur* (taux de revente maximum) serait étendu à toutes les produc-

tions pour contenir les marges commerciales et acter un tout autre partage de la valeur ajoutée agro-alimentaire. Enfin, un *prix plafond* permettrait de limiter le prix d'achat pour le consommateur.

### Assurer et anticiper les risques

Le déploiement massif de l'agroécologie nécessitera d'autres instruments d'intervention, notamment pour assurer et anticiper les risques, puisque le dérèglement climatique occasionnera d'importants préjudices. Dans la moitié sud de l'Europe, le réchauffement climatique affectera les rendements du fait de l'augmentation des températures, du nombre de jours de sol sec et d'une réduction de la pluviométrie. De même, les inondations et les pluies violentes ne feront que renforcer les risques de crues et d'inondation. À cela se rajoutent les effets de l'érosion et de la salinité liés au recul du trait de côte. Au regard de l'occurrence de ces risques et des coûts astronomiques nécessaires à leur indemnisation, le marché de l'assurance privée s'avèrera inefficace. De fait, *une partie du budget de la PAC devrait être allouée au financement de dispositifs assurantiels publics*.

Il convient également de réfléchir simultanément à la manière d'atténuer ces risques en anticipant ces derniers. Tel serait l'esprit d'un *Régime public d'assurance et de gestion des risques*<sup>4</sup>. Au-delà de la seule indemnisation des préjudices, cette politique, déployée là-encore à l'échelon communautaire, permettrait de financer des mesures de transition des pratiques agricoles vers davantage de résilience. Le soutien à la polyculture-élevage permettrait par exemple de réintroduire des animaux dans des régions céréalières peu à peu vidées de leurs cheptels et, dans le même temps, de réfléchir au développement de cultures fourragères permettant d'assurer l'autonomie alimentaire des cheptels. Cette politique de « désécialisation régionale » se traduirait par des assolements et des rotations plus diversifiées, limitant la pression des adventices, ravageurs et pathogènes augmentée par les effets du dérèglement climatique.

### Former les professionnels de l'agriculture à l'agroécologie

La mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'humain, de la nature et des animaux d'élevage est indissociablement liée à un investissement massif dans la formation initiale et continue des agriculteurs. À cet effet, des moyens supplémentaires doivent être alloués à l'enseignement agricole public, du secondaire au supérieur. La transformation agroécologique demandera toute une palette de métiers, en premier lieu des centaines de milliers d'agriculteurs supplémentaires à l'échelle de l'Union européenne, mais aussi des techniciens, des ingénieurs ou encore des chercheurs. *De nouveaux établissements devraient être ouverts tout en octroyant des moyens supplémentaires aux sites actuels*, quitte à remettre en cause des financements aujourd'hui fléchés vers l'enseignement agricole privé. Parmi les investissements nouveaux, la formation initiale des professionnels de l'agriculture gagnerait à *profiter davantage des apports de la recherche agronomique publique*, notamment en matière d'agroécologie ou de compréhension holiste des blocages sociotechniques compromettant la nécessaire transformation de notre agriculture. Enfin, les *coopérations pédagogiques* entre pays membres devraient être renforcées afin de permettre des échanges scolaires et des partages d'expérience.

Cette formation initiale doit s'accompagner d'une formation continue tout au long de la carrière des travailleurs de

la terre. Ce droit à la formation passerait notamment par la *mise en réseau des agriculteurs* au sein de collectifs chargés d'expérimenter en commun ou de comparer mutuellement ses résultats techniques et économiques. Cette mise en réseau permettrait de développer l'apprentissage entre pairs, mais aussi l'exercice de facultés réflexives et l'adoption d'un regard critique sur ses pratiques. Il nous semble que l'agriculture « intelligente » réside davantage dans ces dispositifs sociaux que dans l'acquisition d'une batterie d'objets connectés, contribuant à déposséder encore un peu plus l'agriculteur du produit de son travail.

Ces développements démontrent que la transformation agroécologique de notre agriculture passera par une analyse politique systémique, articulant en permanence les objectifs avec leurs conditions de réalisation, que celles-ci soient économiques, sociales, techniques ou encore juridiques. En reposant sur un cadre déconnecté de la logique du capital, l'agroécologie s'inscrit pleinement dans une perspective de mise en commun des ressources et des énergies. De fait, l'agroécologie ne peut être cantonnée à un débat d'agronomes. Il s'agit véritablement d'un horizon progressiste pour nourrir la population tout en rémunérant dignement le producteur sans entraver la reproduction des ressources naturelles.

1. Chatellier, V., Detang-Dessendre, C., Dupraz, P. Guyomard, H. 2021. « Revenus agricoles, aides directes et future PAC : focus sur les exploitations françaises de ruminants et de grandes cultures », *INRAE Productions animales*, 34. 3., 173-190.

2. Jonathan Dubrulle, « Des prix plutôt que des primes : pour une politique agricole progressiste ». *Économie & Politique*, n° 828-829, 2023, p. 40-42.

3. J.-M. Boussard, *Les Prix agricoles. Nouveau dialogue sur le commerce des bleds*, L'Harmattan, coll. « L'esprit économique », Paris, 2017, 194 p.

4. J. Brugerolles, « Changement climatique est aléas naturels : quelle gestion des risques ? », *Progressistes*, n° 39, 2023, p. 25-27.





# IV. Énergie : l'enjeu des élections européennes

*S'il est un constat sur lequel il n'est plus utile de s'étendre, c'est bien que la libéralisation du secteur de l'énergie européen est un échec patent, du moins pour les peuples de l'Union.*

Pourtant, les objectifs affichés laissent entrevoir un avenir radieux. « Le marché intérieur de l'électricité... a pour finalité d'offrir une réelle liberté de choix à tous les consommateurs de l'Union européenne... de manière à réaliser des progrès en matière d'efficacité, de compétitivité des prix et de niveau de service et à favoriser la sécurité d'approvisionnement ainsi que le développement durable ». Examinons ces objectifs dans le détail.

## Les ravages de la religion du « marché »

Pour ce qui est de la compétitivité des prix, la crise actuelle, avec ses augmentations faramineuses, suffirait à démentir les promesses de la libéralisation. La Commission tente bien de mettre cette crise énergétique au compte de la guerre en Ukraine. Mais en réalité, l'agression de Poutine contre l'Ukraine n'a eu qu'un impact tout relatif en privant l'Europe de son approvisionnement en gaz russe qui ne représentait qu'environ 10 % de ses importations destinées à la production d'électricité.

Ce qui a généré l'envolée des prix de l'électricité, c'est le mécanisme du marché lui-même, fondé sur le coût marginal, c'est-à-dire sur le coût de production de la dernière centrale à mettre en route pour couvrir la demande, le plus souvent une centrale à gaz. Et c'est aussi l'aboutissement des dysfonctionnements d'un marché qui, loin d'avoir introduit une « saine » concurrence, n'a fait que multiplier les opérateurs parasites, et réduit les échanges à des contrats à court terme volatiles voire erratiques.

L'augmentation des prix, la dégradation du service, l'insuffisance des investissements en moyens de production d'électricité adaptés avaient commencé bien avant 2022 et sont la conséquence directe des règles de fonctionnement introduites par les directives de libéralisation.

En matière de sécurité d'approvisionnement et de développement durable, le constat est aussi accablant. Le marché a substitué à la nécessaire planification à long terme des processus de décision à courte vue fondés sur l'avidité. C'est le fameux « signal prix ». Des prix élevés devraient inciter les opérateurs à investir pour réaliser plus de profit et par là même à mieux satisfaire la demande. Hélas, même la Commission est obligée de reconnaître que ça ne marche pas : « L'extrême volatilité des prix et les interventions d'urgence à court terme peuvent compromettre les signaux d'investissement et l'appétit pour les investissements futurs, ce qui peut mettre en péril la réalisation des objectifs de décarbonation de l'UE » peut-on lire, en anglais, dans le document de travail élaboré pour présenter ses propositions de « réforme » du marché de l'électricité.

Quelles sont ces propositions ?

## Changer la politique de concurrence... pour que rien ne change

Fondamentalement, la Commission ne propose que des changements qui restent strictement dans une logique de marché sans s'attaquer aux causes profondes.

De plus, elle a choisi de les imposer par règlement en ne laissant aucune latitude aux États membres, ce qui aurait été le cas si elle avait choisi de publier une nouvelle directive comme l'imposait le sujet. Mais cela lui évite d'ouvrir la boîte de Pandore.

Concernant le marché à court terme, celui qui fixe réellement les prix de l'électricité, il est urgent de ne rien faire. La Commission ne propose donc aucun changement fondamental, si ce n'est quelques mesures techniques.

Les prix de l'électricité deviennent trop élevés ? Qu'à cela ne tienne, il suffit de s'en passer. La Commission propose donc de développer les solutions d'écêtement, de flexibilité et de tarification en temps réel. Enfin, elle propose aussi un renforcement des mesures de surveillance pour sanctionner les manipulations. Car si le marché est parfait, les acteurs du marché ne le sont pas.

En fait, on est passé de « réformer en profondeur le marché de l'électricité », tel qu'annoncé par la présidente de la Commission, à « protéger le consommateur contre la volatilité des prix ». On ne vise plus à résoudre les errements du marché, mais seulement à en atténuer les effets négatifs. Et pour cela, la Commission propose... de nouveaux mécanismes de marché et de nouveaux soutiens publics aux profits privés.

Pour inciter les investisseurs, elle propose de développer les « Contrats pour différence » par lesquels les États garantissent (sur fonds publics) aux investisseurs un prix minimal de rachat de l'électricité même quand le prix de marché est inférieur au prix de revient.

Elle promet aussi des « accords d'achat d'électricité » par lesquels un acheteur pourrait passer des contrats d'achat à long terme directement avec des producteurs. Ce type de contrat est très dangereux pour les consommateurs, car il profiterait surtout aux gros consommateurs en leur permettant d'accaparer sur longue période les productions les moins chères, laissant ainsi aux petits consommateurs les productions les plus chères. La Commission vise donc d'abord à préserver la compétitivité des entreprises plutôt que le pouvoir d'achat des ménages.

Et si s'agit enfin de développer les marchés à terme, c'est-à-dire des marchés où les acheteurs et les vendeurs peuvent signer des contrats à un prix convenu pour livraison ultérieure, de quelques mois à quelques années. Ce genre de marché est supposé permettre aux acteurs de « couvrir leur

exposition aux prix à long terme et réduire la dépendance à l'égard des prix à court terme ». En réalité, il n'en est rien puisque, le moment venu, c'est le prix du marché à court terme qui déterminera le coût réel de la transaction. Ainsi, un producteur qui s'est engagé à vendre à 100 pourrait être obligé de produire à 120, ou au contraire, un acheteur serait tenu d'acheter à 100 alors qu'au jour venu, le prix de marché n'est que de 80. Face à ce risque, les acteurs sont obligés de s'assurer (se couvrir) avec d'autres produits financiers à terme spéculatifs qui ajoutent des coûts et des risques.

Mais outre les dysfonctionnements du marché, c'est la politique énergétique européenne que tente d'imposer la Commission qui constitue le risque le plus grand pour les peuples européens, car elle pourrait mettre en cause la capacité même du système électrique européen à couvrir les besoins d'électricité de l'Union avant même 2030.

Le traité de Lisbonne (2007) a conféré une compétence explicite à l'Union européenne dans le domaine de l'énergie, à la majorité qualifiée. La Commission s'en est emparée en proposant plusieurs directives (RED 1, 2 et 3) tentant d'imposer le développement des énergies renouvelables comme politique unique de l'Union européenne et écartant délibérément tout recours à l'énergie nucléaire.

Cette politique énergétique presque exclusivement centrée sur le développement des énergies renouvelables constitue un véritable danger pour la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, car il est illusoire d'imaginer un système électrique fiable avec les seules énergies intermittentes.

## La politique énergétique reste la Prérogative des États

Les États membres, et notamment la France, ne manquent pas de moyens politiques et juridiques pour mettre un terme aux velléités hégémoniques de la Commission. Ces moyens sont de nature différente selon qu'il s'agit de politique énergétique ou de fonctionnement du marché.

S'agissant de la politique énergétique, la lettre du traité de Lisbonne fait de l'énergie non pas une compétence exclusive de l'Union européenne, comme c'est le cas dans la concurrence, mais une compétence *partagée* entre l'Union et les États membres.

Autrement dit, si le fonctionnement du marché relève de la seule compétence de l'Union, donc de la Commission, il n'est pas de même s'agissant de politique énergétique dans laquelle les choix, *in fine*, restent la prérogative des États.

Les velléités de la Commission d'uniformiser la politique énergétique européenne sur les choix allemands se heurte donc à la réalité des prérogatives limitées que lui confèrent les traités UE.

Elles se heurtent aussi à l'existence d'un autre traité, le traité Euratom signé lui aussi à Rome en 1957 et dont La Cour de Justice de l'Union européenne a rappelé en 2020 qu'il avait la même valeur juridique que les autres traités et que sa mission était la création d'une puissante industrie nucléaire.

La Commission, qui est pourtant la gardienne des traités, a curieusement « oublié » ses obligations au titre du traité Euratom. Pire, en essayant d'exclure l'énergie nucléaire des financements des énergies « vertes » elle s'oppose frontalement à la lettre de ce traité qui fixe comme objectif, dans son article 2, de « faciliter les investissements ».

En matière de politique énergétique, la France a donc tous les moyens juridiques et politiques, à condition de ne pas y renoncer, de développer sa propre politique et de construire son mix énergétique comme elle l'entend. Dans le domaine de la politique énergétique au moins, les traités permettent

« une Europe à géométrie choisie, respectant les choix souverains des peuples et des nations » comme nous le proposons dans notre texte de congrès.

En revanche, dans le domaine du marché, la position juridique de la Commission est plus solide, puisque le traité UE lui confère une compétence directe et exclusive dans la mise en œuvre du marché intérieur.

## Imposer la mise en place d'un pôle public de l'énergie

Sortir du marché européen de l'électricité et du gaz pose donc un problème plus difficile qui nécessitera a minima de *renégocier* les directives de libéralisation et leurs règlements dérivés.

Au demeurant, il faut être clair : sortir du marché européen ne signifie pas sortir des échanges intra-européens, mais sortir ces échanges des mécanismes de marché pour les rétablir sur la base de coopérations entre opérateurs nationaux, comme c'était le cas avant la libéralisation.

C'est pourquoi nous proposons que l'ensemble du secteur de l'énergie soit réorganisé dans un pôle public de l'énergie qui regroupera l'ensemble des grandes entreprises publiques et privées, dont Total Énergies, des centres de recherche dont le CEA et un puissant service public de l'énergie, organisé autour d'EDF et Engie renationalisées. Ses missions principales seront celles qui, aujourd'hui, sont éparpillées entre le ministère en charge de l'Énergie, la CRE, l'ADEME, RTE ou GRTGaz à savoir : une planification de la recherche et des investissements non plus technocratique mais démocratique, la gestion optimale du système électrique, l'établissement, la publication et le contrôle de l'application de tarifs réglementés reflétant les coûts et les besoins d'investissement des producteurs, des transporteurs et des distributeurs. La fonction de fournisseurs, c'est-à-dire d'intermédiaires de commercialisation, sera supprimée.

Évidemment, une telle structure est peu compatible avec les règles européennes établies depuis vingt ans. Il faudra donc, pour l'imposer, entamer une renégociation des directives de libéralisation et de leurs règlements dérivés. Là encore, nous disposons de points d'appui pour renégocier ces directives sans nécessairement sortir des traités. Ces derniers, même s'ils sont d'essence libérale, prévoient de nombreuses exceptions à la concurrence ou aux restrictions d'importations, notamment l'alinéa 3 de l'article 101 du TFUE qui autorise les coopérations entre entreprises au lieu de la concurrence, l'alinéa 2 de l'article 106 qui exempte les services d'intérêt général des règles de concurrence si celles-ci les empêchent d'accomplir leur mission et l'article 36 qui rend possible les restrictions aux échanges justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique.

Et la période a rarement été aussi propice à exiger une telle renégociation, avec la crise énergétique actuelle qui a révélé au grand jour les carences profondes du marché et les effets dévastateurs de la multiplication et de l'émiettement des acteurs, le plus souvent privés, du secteur. Elle a montré aussi que, en cas de nécessité, la Commission n'hésitait pas à fouler aux pieds ses propres principes, en autorisant aides d'États et distorsions de concurrence.

Pour parvenir à une réforme réelle du secteur de l'énergie revenant à une mission de service public, il faudra convaincre ou contraindre les États membres à s'engager dans cette direction et pour cela construire un rapport de forces populaire fondé sur des bases claires et partagées avec tous ceux, et ils sont nombreux en Europe, qui veulent en finir avec la libéralisation.

**Didier Le Reste,**  
président de la Convergence nationale Rail,  
secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots de 2000 à 2010,  
conseiller PCF de Paris de 2014 à 2020

# V ■ Liquider le fret SNCF nuit gravement au climat !

Sans contestation possible, les citoyens-e-s mesurent de plus en plus les réelles conséquences du dérèglement climatique qui appellent des décisions politiques fortes à la hauteur des enjeux. Comme l'alertent depuis des années les rapports du GIEC, cette situation est due en grande partie à l'activité humaine et aux émissions de gaz à effet de serre dont le transport routier est le principal contributeur. Les opinions publiques demandent de plus en plus qu'on privilégie des transports alternatifs à la route notamment. Ainsi, nous constatons depuis quelques années un regain d'intérêt pour les déplacements en train qui est, avec le fluvial, le mode de transport le moins polluant. En ce sens le législateur a fixé des objectifs, que l'on peut considérer comme ambitieux, de développement des trafics ferroviaires, voyageurs et fret, d'ici 2030, visant la neutralité carbone en 2050!

Contre toute attente, que font le gouvernement français et les directions SNCF? Eh bien, sous couvert d'une enquête (procédure formelle) engagée en janvier 2023 par la Commission européenne qui considère que les aides financières « croisées » accordées depuis plusieurs années à l'activité Fret de la SNCF seraient contraires au Code européen de la concurrence, ils se sont précipités, *a contrario* d'autres pays concernés peu ou prou par la même procédure, pour élaborer un plan de démantèlement de la SA Fret SNCF. Ce plan dit de « discontinuité économique » concocté en catimini entre le précédent ministre des Transports et la Commission européenne avec l'accord tacite des différents gouvernements « macronistes » va, comme le dénonce le rapport d'enquête parlementaire, déboucher sur un « report modal inversé », un transfert de marchandises du train vers la route!!

C'est un véritable gâchis environnemental, social, économique et industriel qui confine à un scandale d'État!

Dès 2019, la France, consciente de ses errements, a mandaté le trop fameux cabinet Mc Kinsey pour imaginer une liste de sanctions à proposer à la Commission de l'UE. C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale une ancienne directrice de Fret SNCF qui a ajouté que le projet proposé par le cabinet susvisé « ne garantissait ni la viabilité, ni le report modal ». Ainsi, ce plan de casse de l'outil ferroviaire prévoit que la SNCF abandonne 23 flux, essentiellement du transport combiné, les plus rémunérateurs, représentant 7 500 trains par an avec la cession de 62 locomotives, la suppression de 10 % des effectifs de cheminots, le transfert des personnels restants dans deux filiales (New Fret et New Technifret)

qui seront créées le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour les cheminots de Fret SNCF qui se sont beaucoup investis ces dernières années pour redresser l'activité, au point que celle-ci a dégagé des excédents budgétaires en 2022, la stratégie des pouvoirs publics en Europe et en France et de la SNCF de quasi-liquidation de Fret SNCF, constitue un coup de poignard dans le dos de ceux qui ont le rail public au cœur!

## Pour une relance massive du rail public

Dans la période préélectorale du scrutin européen de juin prochain, voyons bien qu'en matière de réforme du secteur ferroviaire, cela dépend quasi exclusivement de textes européens, imposant directives et règlements de libéralisation. Ainsi, sous l'impulsion de ces politiques dogmatiques, l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire, dont les partisans d'hier reconnaissent aujourd'hui que cela a été un échec, s'est opérée en 2003 (trafics internationaux) et en 2006 en France pour les trafics nationaux! Les différentes directions de la SNCF ont géré le déclin progressif de l'activité fret, parent pauvre des stratégies patronales et des politiques publiques, accentué par le fait que la Commission européenne, de plus en plus ultralibérale, n'a jamais aimé le rail. Du fait de son histoire, celui-ci symbolise un caractère trop national, trop public, composé de cheminots trop syndiqués! En un mot, un obstacle majeur au marché unique et à la fameuse « concurrence libre et non faussée » qui s'avère d'ailleurs être complètement faussée, au regard de la concurrence déloyale qui sévit entre le rail et la route notamment. Dernier exemple en date, l'adoption en première lecture au Parlement européen de la révision d'une directive visant à permettre la circulation des « gigaliners », des camions mastodontes de 25 m de long, pesant 60 tonnes!! La mode américaine!!!

L'ensemble des services publics et les activités du secteur public doivent impérativement sortir de la loi du marché et de sa rapacité. On a coutume de dire que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Malheureusement, dans nombre de territoires, couplés à la désindustrialisation, les services publics disparaissent, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité financière. Les citoyens s'estiment ainsi ciblés par l'Union européenne et abandonnés par l'État, déclassés, considérés comme des citoyens de seconde zone. Cette situation explique en partie l'augmentation de l'abstention aux élections et les votes pour l'extrême droite.

DOSSIER



Réussir une véritable transition écologique et énergétique exige d'investir massivement dans le rail public. Cela passe par une nouvelle organisation de la SNCF qui verrait la création d'une entité rassemblant le transport de marchandises et de voyageurs permettant de mutualiser les moyens de production. Afin de répondre aux besoins de transports du tissu industriel territorial, il convient de relancer la technique dite du « wagon isolé » (trafic diffus), en engageant un programme de recherche et développement pour la conception de nouveaux types de wagons, adaptés aux dimensions, à la nature et à la manutention des produits à transporter. Dans le même mouvement, afin d'optimiser le réseau ferré national, il s'agit de poursuivre son électrification qui n'est pour l'heure que de 55 % et de réactiver et réouvrir des lignes ferroviaires qui présentent un intérêt géostratégique ! Elaborer un schéma d'infrastructures pertinent pour le fret, développer les coopérations entre réseaux européens au lieu de la concurrence mortifère, mettre en œuvre des synergies avec les filiales du Groupe SNCF, rapprocher l'organisation commerciale des clients potentiels en réinstallant des démarcheurs commerciaux territoriaux, remettre en place des ressources humaines en nombre et qualifiées, améliorer la desserte ferroviaire des grands ports permettraient au rail d'atteindre 40 % de part modale à horizon 2050 et d'être déterminant dans la décarbonation et la neutralité carbone !

Comme cela a été utilisé par le passé pour apurer la dette de SNCF Réseau entre 2020 et 2022, il y a lieu d'instaurer une « caisse de la dette » du transport de marchandises visant à régler l'endettement attaché à la SAS Fret SNCF. Mais il s'agit surtout d'investir largement pour développer le rail voyageurs et marchandises partout en Europe et donc l'activité. Un fonds européen pour les services publics financé à taux zéro par la BCE permettrait d'assurer ces investissements en hommes et en matériels à la demande et sous le contrôle des salariés, des populations et des parlements. Il s'agit par exemple de terminer au plus vite le tronçon « Lyon-Turin » qui est une partie d'une ligne allant de Lisbonne à Budapest permettant aux marchandises de transiter par le rail à travers toute l'Europe plutôt que d'utiliser les camions.

La liquidation de fret SNCF n'est pas inéluctable ! La convergence des luttes sociales et citoyennes peut arrêter le bras des casseurs et imposer d'autres choix, plus tournés vers l'intérêt général !

Il y a urgence, dans un premier temps, à mettre en œuvre la recommandation numéro 27 du rapport de la Commission d'enquête parlementaire piloté par le député PCF Hubert Wulfranc, à savoir : « fixation d'un moratoire sur le plan de discontinuité proposé par le gouvernement Français afin de réviser le processus de démantèlement de Fret SNCF à la lumière des travaux de la Commission d'enquête ».





# VI. Démocratie vs CETA: la bataille engagée par les parlementaires communistes

**Libre-échange. Emmanuel Macron, son gouvernement et la Commission européenne mettent en œuvre « provisoirement » depuis 7 ans, sans ratification, un accord instaurant un grand marché avec le Canada. Il démultiplie les profits et les perspectives de gain du grand capital occidental, tout en lui offrant, auprès d'instances privées, des garanties juridiques contre des politiques publiques qui mettraient en quoi que ce soit en péril leurs prévisions de retour sur investissement. Pour mettre un terme à ce flagrant délit d'autoritarisme, le Parlement français doit pouvoir se prononcer et son avis être notifié à Bruxelles.**

Le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), ou accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, constitue l'une des armes des multinationales et du capital du monde occidental, dominé par Wall Street et les États-Unis, pour soumettre les échanges internationaux à leurs dominations et à leurs stratégies obsédées par l'expansion financière. Fût-ce en piétinant la démocratie et la souveraineté des États. C'est dire l'importance de l'action des sénateurs communistes qui ont réussi à stopper la ratification de cet accord le 21 mars dernier dans la chambre haute du Parlement français. Ce qui rend possible un rejet du texte qui doit être désormais réexaminé par l'Assemblée nationale.

L'accord qui n'a jamais été dûment ratifié par la France est néanmoins mis en œuvre depuis sept ans par Paris et Bruxelles qui font valoir une clause européenne « provisoire » qui permettrait d'appliquer immédiatement la majeure partie du texte en attendant une ratification définitive par les parlements nationaux.

Le sujet est d'évidence de la plus haute importance stratégique pour le président français qui a encaissé le choc en relevant « le choix du Sénat n'aide pas la cause » tout en déplorant un choix déplorable pour une agriculture française qui ne pourrait exister « sans export ». Une manière de contrer l'opposition du parti Les Républicains, majoritaire au Sénat, qui a voté le texte des communistes en espérant se rallier ainsi les bonnes opinions d'un monde agricole en crise, tant une partie du texte traduit la fuite en avant libérale et mercantile de la Commission européenne présidée par Ursula Von Der Leyen.

## Macron veut appliquer le CETA quoi qu'il arrive.

Face à un sujet aussi stratégique à ses yeux, Emmanuel Macron est monté au créneau en mobilisant le ban et l'arrière-ban de ses troupes, au gouvernement et dans les deux

chambres, pour signifier une volonté d'appliquer, quoi qu'il arrive, ce texte, y compris si les députés le retoquaient à leur tour. Ce qui est loin d'être exclu, compte tenu de l'absence de majorité macroniste au Palais Bourbon.

Quand le président du groupe GDR, André Chassaigne, entendait mettre le texte à l'ordre du jour de l'Assemblée le 30 mai prochain, en l'inscrivant dans la « niche » du groupe communiste, le camp présidentiel a fait preuve d'une très grande fébrilité. Il a d'abord fait savoir qu'il jouerait la montre et jurait que le CETA ne serait pas examiné avant les élections européennes. Puis il est allé jusqu'à affirmer, par la voix de sa tête de liste à ce scrutin européen de juin, Valérie Heyer, que l'exécutif français pourrait s'asseoir sur un éventuel rejet de l'accord par les deux chambres. « Ce sera la décision du gouvernement (de déterminer) quelles seront les prochaines étapes », a-t-elle déclaré en envisageant ouvertement que Paris ne notifie pas à Bruxelles le rejet du Parlement français. Ce qui permettrait de continuer d'appliquer, comme aujourd'hui, près de 90 % de l'accord en toute illégitimité démocratique.

Ce désir de *management* autoritaire, prêt à passer outre la décision des élus, a soulevé l'indignation des parlementaires communistes. « Ces gens ont un sérieux problème avec la démocratie » a ainsi fustigé le sénateur Yann Brossat, rejoint par les associations de la société civile regroupées dans le collectif Stop CETA et par plusieurs élus Verts et de la France insoumise. En se refusant à notifier le rejet de l'accord à Bruxelles, la France rejoindrait le fâcheux précédent de Chypre. Dans l'île-État, les parlementaires ont en effet voté le 31 juillet 2020 contre l'accord ; une attitude qui aurait dû conduire à son abandon puisque, juridiquement, il suffit qu'un des États membres ne le ratifie pas pour que l'accord ne soit pas appliqué, et dans son intégralité. Sous pression, les autorités chypriotes ont décidé jusqu'à aujourd'hui de ne pas le notifier à Bruxelles. Paris pourrait-il

être atteint d'un « oubli » du même type sans y perdre toujours plus de crédit politique et révéler, par là même, toutes les raisons de son acharnement libre-échangiste ?

## Collusion avec les intérêts du grand capital occidental

L'obstination macroniste est révélatrice de la collusion de Paris, Washington, Ottawa et Bruxelles, avec les intérêts du grand capital occidental et les choix stratégiques qu'il entend développer. Les directions des multinationales et les courtiers de la finance appellent de leurs vœux ce type d'accord de libre-échange. Signé le 30 octobre 2016, il est entré en vigueur « provisoirement » dès le 21 septembre 2017, Commission et Conseil européens lui donnant le feu vert. Quelque 90 % du texte – auquel il manque uniquement sa partie « investissement » – a pu ainsi être mis en application *illico* sans l'encombrant détour par la ratification des parlements. Au point que sept ans plus tard 10 États membres sur 27, comme la France, l'appliquent sans l'avoir encore ratifié. Se pencher sur la substance de l'accord et les logiques mises en œuvre permet de bien saisir l'importance cruciale de la bataille politique initiée par les sénateurs communistes pour mettre un coup d'arrêt à cette mondialisation sous contrôle capitaliste.

Le CETA a été qualifié de traité de « nouvelle génération » par ses grands promoteurs. Entendez par là qu'il s'agit d'aller au-delà d'une classique suppression des droits de douane entre « partenaires » occidentaux pour permettre aux grands acteurs privés des deux côtés de l'Atlantique d'en tirer la substantifique moëlle financière. Le CETA ouvre les « marchés publics » à la concurrence internationale « contre l'emploi local et la souveraineté des élus communaux, départementaux et régionaux » pointe l'ex-député européen communiste Patrick Le Hyaric dans une chronique<sup>1</sup>.

La création d'un grand marché transatlantique sous l'égide d'un accord TAFTA entre les États-Unis et l'Union européenne a longtemps constitué la référence suprême à la mise en place de cette structure de « nouvelle génération », garantie par une évolution sur mesure du droit international des affaires. Ce « modèle USA/UE » a pu être repoussé, en raison des luttes, des mobilisations des sociétés civiles européennes et états-uniennes comme des circonstances politiques qui ont fait coïncider sa promotion avec le mandat d'un Donald Trump outre-Atlantique. Ce qui a fait du CETA un moyen de faire rentrer par la fenêtre un *deal* transatlantique rejeté par une majorité d'Européens.

## Du bétail nourri aux farines animales et dopé aux antibiotiques

Le classique volet de l'accord abolissant les barrières douanières est à l'origine des combats engagés à divers niveaux en France et en Europe par le monde agricole. Ainsi le seul dimensionnement des exploitations des éleveurs européens et canadiens crée-t-il pour le moins une distorsion de concurrence. Quand les premiers sont le plus souvent des agro-industriels qui possèdent plusieurs milliers de têtes de bétail, les seconds ne jouent pas, pour la plupart, dans la même division.

Plus grave, l'accord de libre-échange permet d'écouler sans entrave en Europe des productions de viande bovine, à partir de bétail nourri aux farines animales, chose interdite en France et dans l'UE depuis les ravages occasionnés par la funeste crise de la « vache folle » dans les années 1990. De la même façon, le dopage du cheptel aux antibiotiques, interdit de ce côté-ci de l'Atlantique, est autorisé

au Canada. On comprend pourquoi les éleveurs européens, surtout les petits et les moyens, qui subissent déjà de plein fouet des formes de concurrence déloyale et délétère pour l'environnement, auraient tout à gagner au respect des décisions souveraines de l'UE et de ses États membres.

Les logiques marchandes du CETA ne se soucient ni de la taille des exploitations, ni de leur empreinte écologique. Si ce n'est pour favoriser toujours davantage les champions de l'agro-business. En juin 2020, la Convention citoyenne sur le climat, avec toutes ses limites, avait d'ailleurs créé une surprise de taille du côté du pouvoir macroniste en demandant que le CETA ne soit pas ratifié tant que les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, qu'il contredit, n'y étaient pas intégrés.

## La loi de tribunaux privés

Le reste du CETA est encore plus pernicieux. Sorte de couronnement de l'accord, il n'a pu être appliqué avant ratification, comme tout le reste du texte, parce qu'il suppose des abandons de souveraineté encore plus importants des États membres. Il met en place en effet des juridictions autorisant les firmes installées en Europe ou au Canada à accéder aux marchés du « partenaire » en couvrant leurs investissements de garanties sans appel. Il s'agit d'empêcher qu'un État puisse promouvoir des normes sociales ou environnementales qui amenuiseraient leurs ambitions initiales en matière de profits.

Le CETA prévoit d'instaurer à cet effet un régime dit de règlement des différends, qui ouvre la possibilité à n'importe quelle multinationale ou grande société financière internationale, de porter plainte devant des tribunaux d'arbitrage privés contre un des États partenaires, présumé coupable d'avoir introduit une législation qui mettrait en péril ses perspectives de retour sur investissement.

Des précédents terribles ont pourtant démontré très concrètement la portée désastreuse du recours à de telles instances juridiques privées, sur la gestion du bien public. Le sénateur Fabien Gay, rapporteur du texte sur le CETA pour le groupe communiste, invoque ainsi la plainte déposée en 2010 devant une telle juridiction par le groupe cigarettier suisse Philip Morris, contre la politique que s'était employé à mettre en œuvre le gouvernement uruguayen pour traiter le fléau du tabagisme. Le groupe suisse, premier producteur de cigarettes au monde et propriétaire de la célèbre marque Marlboro, s'appuyait sur le règlement des différends d'un traité bilatéral d'investissement, signé par la Suisse et l'Uruguay, pour plaider les pertes subies à cause d'une telle politique publique. Le groupe aura pu ainsi faire différer pendant six ans, le temps d'une longue bataille judiciaire, les mesures de santé publique envisagées par les autorités uruguayennes.

Le *forcing* déployé par Ursula Von der Leyen et Emmanuel Macron pour faire ratifier, coûte que coûte, le CETA, s'explique aussi, au moins depuis 2022 et le déclenchement de la guerre en Ukraine, par des considérations géostratégiques. L'Europe et singulièrement l'Allemagne qui s'est vu couper, au sens propre, les robinets du gaz russe bon marché, est à la recherche d'autres fournisseurs. Le Canada avec ses gaz de schiste et autres hydrocarbures bitumineux apparaît comme un des relais de « l'économie de guerre » que cherchent à mettre en place Emmanuel Macron, le chancelier Olaf Scholz et la Commission européenne. Sans sourciller là encore sur les conséquences environnementales accablantes de l'exploitation de ce type de combustibles fossiles.

1. « Coup de pistolet sur le CETA », chronique de Patrick Le Hyaric, *l'Humanité* du 21 mars 2024.

# VII. Droits des femmes : Reprenons la main pour une Union européenne féministe

*Hélène Bidard, membre du comité exécutif national du PCF, est candidate en quatrième position sur la liste « Gauche unie pour le monde du travail ».*

Les inégalités salariales sont massives et se réduisent très lentement : à ce rythme, on atteindra l'égalité salariale en 2186. Les femmes sont les plus touchées par l'inflation mais aussi par les réductions des services publics. Les femmes font encore plus de 85 % des « tâches domestiques », elles sont les aidantes des personnes en difficultés dans les familles et ont encore la charge de la parentalité. Les politiques d'austérité détruisent les services publics, augmentent les prix et dégradent les conditions de vie. Des pans entiers du secteur public sont offerts aux appétits du marché ; partout en Europe, c'est la même logique qui atteint avant tout la vie des femmes.

Malgré des années de luttes, et 12 lois en France, les inégalités salariales et professionnelles restent massives. En 2024, les femmes gagnent 25 % de moins. Alors qu'il est obligatoire d'avoir un accord d'entreprise ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle, 59 % des entreprises n'en ont pas. Seules 0,2 % des entreprises ont été sanctionnées.

Les femmes sont touchées davantage par la précarité. Les pensions de retraite des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes. La part des femmes travaillant à temps partiel subi, est trois fois plus élevée que celle des hommes. Les femmes subissent des inégalités de carrière et de revenus – avec un impact supplémentaire de la maternité sur le déroulement de leur carrière. Les femmes représentent 62 % des personnes payées au SMIC et 70 % des bénéficiaires des banques alimentaires. Les inégalités salariales, les bas salaires et l'inflation dégradent les conditions de vie.

Nous avons un rôle essentiel à jouer pour donner un débouché politique à la colère et aux mouvements sociaux, particulièrement pour les femmes, salariées ou privées d'emploi. Des agricultrices mobilisées en France pour une réforme des politiques européennes telle que la PAC, aux luttes pour les salaires des professeuses, le pouvoir d'achat, les retraites et les revendications féministes à l'échelle européenne, ces mouvements sont essentiels pour changer les politiques européennes. D'ailleurs, chacun peut mesurer que la voix de la France compte quand elle s'engage, comme cela a été le cas sur la constitutionnalisation de l'IVG qui est un message envoyé au monde entier.

## Salaires et services publics

Mettons la question de l'augmentation des salaires au cœur des enjeux européens car le problème des bas salaires est au centre des difficultés. On l'a vu dans les luttes dans le privé dans des secteurs comme le commerce notamment ces dernières années et on l'a vu récemment dans la mobilisation de la Fonction publique avec des agentes qui souffrent depuis très longtemps du gel du point d'indice. Les services publics sont, en Europe, un levier essentiel pour répondre aux besoins du monde du travail, comme aux besoins de développement de l'Union européenne. C'est la raison de notre proposition, avec le Parti de la gauche européenne, d'un observatoire des services publics en Europe, au sein des instances de la Commission européenne, pour mesurer et évaluer les améliorations ou les détériorations de ces services et ainsi réorienter les politiques européennes. Nous proposons un fonds démocratique, européen, pour les services publics, alimenté à taux 0 % par la création monétaire de la BCE, pour renforcer les services publics nationaux qui sont la clé pour construire une société de progrès féministe.

Symptôme de la « charge mentale », la grande majorité des femmes ont tendance à repousser, pour elles, le moment de consulter des professionnels de santé. Dans le même temps, la précarité qui impacte très majoritairement les femmes se révèle être la première cause à la fois du renoncement au soin et d'un état de santé dégradé. Le cancer du sein touche une femme sur 8 avec un taux de dépistage qui a chuté de près de 10 % en 10 ans. C'est pourquoi en France et en Europe, nous portons la garantie d'un accès universel et gratuit aux soins, le renforcement des systèmes de santé publics permettant la réduction des inégalités.

Loin d'un « réarmement démographique » souhaité par Emmanuel Macron, ce dont les femmes ont besoin ce sont des services publics de qualité, petite enfance et perte d'autonomie notamment car ce sont les femmes qui sont en majorité aidantes. Pour la santé des femmes et les droits reproductifs, nous demandons le soutien à la création dans les États membres de centres médicaux de recherche publique dédiés à la santé des femmes ; le développement de partenariats européens et le déblocage de financement public pour accélérer la recherche sur l'endométriose ; l'accès

libre et gratuit à la contraception, sous toutes ses formes, doit être garanti. Les États membres doivent garantir la possibilité d'avorter de manière sûre dans un délai rapide sur l'ensemble de leur territoire.

La mobilisation européenne en 2013 autour du droit à l'avortement en Espagne, alors menacé par un projet de loi du gouvernement espagnol de l'époque, et, plus récemment, celles en Pologne, ont montré l'existence d'un réseau, de liens et d'une solidarité permanente. La victoire du référendum pour le droit à l'avortement en mai 2018 en Irlande est une avancée de plus. L'inscription de l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution française est une avancée féministe majeure pour les droits des femmes. Nous nous battons pour son inscription dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Mais nous devons nous battre aussi pour l'effectivité du droit à l'IVG et le choix des méthodes avec l'ambition de se donner les moyens d'une véritable égalité d'accès aux soins, sociale et territoriale. Nous défendons également le droit libre et gratuit à toutes formes de contraception. C'est pourquoi, avec le Parti de la gauche européenne, nous proposons la création d'un pôle public européen du médicament permettant que l'Europe retrouve une souveraineté et indépendance, notamment dans la production des pilules abortives et des produits nécessaires aux avortements.

Les femmes sont très majoritaires parmi les employés des services publics surtout dans le secteur social. Cela a permis historiquement leur entrée dans l'emploi et une sécurisation des contrats, ce qui est fondamental, mais les salaires y sont très bas. La précarité des salariées s'écrit au féminin : les assistantes maternelles, les employé.e.s de maisons, les aides à domicile et les aides ménagères demeurent à plus de 95 % des femmes. Les aides-soignantes sont à 91 % des femmes, 87 % des infirmières, 73 % parmi les agentes d'entretien, 76 % des caissier.e.s et les vendeurs et vendeuses, 71 % des enseignantes... Main dans la main, le patriarcat et le capitalisme tirent profit de la dévalorisation des femmes et de leur travail.

Le secteur public doit recruter massivement, être un bon employeur, payer correctement, écouter les employé.e.s sur la manière d'organiser le travail, ne pas imposer le travail à temps partiel. Les ressources et le financement doivent être suffisants pour que le travail soit émancipateur, et que les salariées ne subissent plus le fardeau éthique d'un travail mal fait.

Nous luttons pour que l'Union européenne conditionne systématiquement les aides publiques à des critères sociaux, pour l'égalité femmes-hommes, et des critères environnementaux élaborés avec les salarié-es et leurs représentant-es. Selon les données de la chercheuse Rachel Silvera : en France, les femmes vivent avec un quart de salaire en moins par rapport aux hommes. Majoritaires dans les métiers du soin et du lien, dévalorisés économiquement alors que ces métiers sont pourtant reconnus comme essentiels pour la vie des populations, depuis la crise de la Covid-19.

## Dix propositions concrètes

Les organisations patronales et le gouvernement refusent d'indexer les salaires sur l'inflation et organisent l'expansion dangereuse de la précarité qui touche, particulièrement, la situation de familles monoparentales. Seulement 66 % des femmes en Europe occupent un emploi. Pourtant plus diplômées, elles sont présentes dans un tiers des postes d'encadrement en Europe. C'est pourquoi nous nous engageons avec 10 propositions concrètes pour l'égalité salariale et professionnelle.

1. Nous portons l'exigence de la clause de l'Européenne la plus favorisée, contre toutes les violences faites aux femmes, pour l'égalité professionnelle et salariale, pour le droit à l'IVG dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

2. Nous voulons le développement des services publics, condition nécessaire d'une politique féministe. Petite enfance, éducation, aide aux personnes âgées. Libérons le temps des femmes, avec un investissement massif pour des services publics de qualité et dans la formation. Dans le même temps garantissons aux agentes de meilleures rémunérations, une reconnaissance de leurs compétences et une revalorisation des métiers. À travail de valeur égal, salaire égal.

3. Nous exigeons que les financements et les taux d'intérêts de la Banque centrale européenne ainsi que l'ensemble des aides publiques européennes soient conditionnés à l'égalité femmes-hommes et à un rattrapage en cas de manquements constatés.

4. Nous exigeons l'abrogation des lois régressives contre les retraites et la mise en chantier de réformes progressistes, à partir des luttes et propositions des travailleurs. ses.

5. Nous militons pour la revalorisation des métiers dits féminisés, pour des mesures correctives contre les inégalités de pensions. Nous voulons porter le droit à un travail émancipateur, à temps complet et bien rémunéré pour toutes.

6. Nous voulons une politique de mixité des métiers avec la revalorisation de tous les métiers et secteurs féminisés, sous l'égide d'un observatoire européen d'évaluation de l'égalité.

7. Nous sommes solidaires avec toutes les femmes, c'est pourquoi nous exigeons l'abrogation de la loi immigration, la régularisation des travailleuses, un accueil digne en Europe pour les migrantes. Nous refusons que l'absence de droits des femmes étrangères serve à rabaisser les droits de l'ensemble des femmes dans le monde du travail. Nous appelons à reconnaître le rôle essentiel et la contribution des travailleuses migrantes dans le secteur des soins et du lien. Le travail décent doit faire partie intégrante des priorités pour construire des systèmes de soins de qualité. D'où la nécessité d'un grand plan de formation, de développement des salaires et de l'emploi, une amélioration résolue de leurs conditions de travail dans ces secteurs.

8. Au niveau de l'Union européenne, nous appelons les institutions européennes à utiliser la compétence partagée de l'UE en matière de droits du travail pour légiférer sur l'établissement d'exigences minimales pour les conditions de travail et d'emploi visant à protéger les femmes employées.

9. Pour ne pas laisser de côté les femmes les plus précarisées, nous appelons la Commission européenne à prendre des mesures en vue de la ratification et de la mise en œuvre par l'Union européenne de la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques.

10. Pour permettre à toutes les femmes de disposer de leur temps pour pouvoir participer pleinement à la vie publique, nous appelons l'Union européenne à utiliser le fonds FSE+ pour réduire les coûts des services de garde d'enfants dans l'ensemble de l'UE et accroître l'offre de ces services, conformément à la garantie européenne pour l'enfant, afin que toutes les femmes puissent en bénéficier.

Ces changements ne peuvent venir que de la mobilisation de l'immense majorité des européen.nes. Nous poursuivons cet engagement pour une transformation profonde pour une Union européenne de coopération des peuples, souverains, libres et associés, pour la paix, l'égalité et la justice sociale, pour les droits de toutes les femmes. Nous portons un féminisme à la fois ancré dans la lutte des classes et dans l'universalisme que nous défendons.

Reprenons la main pour une Europe Féministe.



# VIII. Un fonds de développement économique, social et écologique européen

*Faire appel à la création monétaire de la BCE pour construire une autre Europe : l'idée est avancée depuis longtemps par le PCF<sup>1</sup>. Elle commence à s'imposer dans le débat public.*

Repoussée avec horreur par les concepteurs de l'Union économique et monétaire européenne, et formellement bannie, encore aujourd'hui, par le traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, l'idée d'une utilisation de la monnaie créée par l'Eurosystème (c'est-à-dire l'ensemble formé par la Banque centrale européenne et les vingt banques centrales nationales des pays de la zone euro) pour financer des dépenses publiques est cependant devenue populaire. Les milliers de milliards de dollars, de yens ou d'euros que les banques centrales ont déversés comme par magie sur les marchés financiers et sur les systèmes bancaires à partir de 2007, puis pour faire face à la pandémie de 2020, ont démontré, non seulement qu'elles disposent d'un grand pouvoir, mais aussi que ce pouvoir peut vraiment être exercé, avec des effets tangibles, si la nécessité s'en fait sentir. En l'occurrence, la « nécessité », telle qu'elle a été appréciée par les autorités politiques et monétaires du monde occidental, consistait à sauver le système financier, cœur de la mondialisation capitaliste. L'idée peut alors venir naturellement que le même pouvoir pourrait être mis au service d'autres impératifs, plus conformes aux intérêts des peuples. Il est assez naturel de voir dans la réponse à l'urgence climatique l'un de ces impératifs.

Cette idée a inspiré des propositions qui peuvent prendre des formes variées, plus ou moins « hétérodoxes » en comparaison des courants aujourd'hui dominants de la pensée économique<sup>2</sup>.

## L'originalité du projet communiste

On peut reconnaître là des points communs avec la proposition d'un fonds de développement économique, social et écologique européen pour les services publics, formulée de longue date par le PCF, et mise particulièrement en lumière dans le programme de la « Gauche unie pour le monde du travail » pour les prochaines élections européennes. Pour permettre un dialogue politique utile à propos de ces différents projets, il convient de signaler que le projet communiste est porteur d'une originalité qui présente trois aspects.

Le premier aspect est le but visé. Nous ne nous limitons pas au financement des investissements « verts » : la cohérence d'un projet communiste est en effet de viser l'émancipation et le développement de toutes les capacités humaines. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur les services publics, en tant qu'enjeu d'un affrontement de classes. Leur développement, aujourd'hui violemment entravé par un capitalisme financiarisé et mondialisé en crise, est en effet essentiel à la production de ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau mais il contribue tout autant à répondre aux besoins de tous les habitants de la planète en matière de santé, d'éducation, de culture, de sécurité, de justice...

La deuxième originalité de notre proposition réside dans les moyens que nous voulons mobiliser pour la réalisation de ces objectifs. Nous ne croyons pas que l'émission de signes monétaires, à elle seule, garantit que les objectifs sociaux et écologiques visés seront atteints. Nous nous distinguons ainsi nettement des utopies monétaires, qui ont cherché, sans succès, à répondre aux crises du capitalisme sans s'articuler à une transformation de la production elle-même, depuis la « banque du peuple » de Proudhon jusqu'aux projets de Silvio Gesell ou Jacques Duboin face à la crise des années trente. Il faut du travail humain pour produire les richesses et c'est pourquoi le développement de l'emploi, rendu efficace par un place inédite donnée à la formation, doit être un critère de sélection des financements privilégiés que les banques centrales sont en état de procurer. Bien plus, les « investissements » qu'il y a urgence à financer ne consistent pas essentiellement, pour nous, en infrastructures, en béton ou en acier. Ils intègrent bien sûr la « formation brute de capital fixe » mesurée en comptabilité nationale, mais ils résident avant tout dans l'embauche d'hommes et de femmes pour réparer les ravages exercés dans les services publics par les politiques d'austérité et de déflation, et pour leur donner la possibilité de déployer pleinement leurs talents par un accès démultiplié à la formation. Il y a ainsi un lien direct entre la bataille pour une autre utilisation de l'argent de la BCE et nos initiatives en faveur

de recrutements dans la Fonction publique grâce à des procédures de pré-embauches de jeunes.

Enfin, notre proposition se distingue de la tradition étatiste encore dominante à gauche, en ceci que nous ne nous en remettons ni au marché (en l'occurrence, les marchés financiers), ni à l'État pour la gestion et l'orientation de ces financements. C'est une mobilisation démocratique décentralisée et interactive qui préside à l'initiative, à l'élaboration, à l'adoption, à la réalisation et au contrôle des projets admis à bénéficier des concours du Fonds. Elle fait appel à l'intervention des salariés et de leurs représentants, des élus, à l'échelon local, régional, national ou européen. Concrètement, un droit d'initiative serait instauré, à la disposition des élus locaux ou d'associations, qui auraient la possibilité de demander l'intervention du Fonds dans le financement de projets locaux en matière d'éducation, de santé, de culture, de transports ou de tous autres investissements contribuant au développement des services publics. Une nouvelle institution, des conférences pour l'emploi et la transformation productive et écologique, leur offriraient, à ces différents niveaux géographiques, une cohérence ouvrant la voie à l'invention d'un processus de planification d'un type tout à fait inédit.

## Sélection des projets bénéficiant du soutien du Fonds européen

Les projets proposés à ces différents niveaux – local, régional, national – et au niveau intergouvernemental seraient soumis aux instances de direction du Fonds qui auraient l'obligation de les prendre en considération. Seraient finalement sélectionnés les projets contribuant effectivement au développement des services publics et répondant à des critères précis en matière d'accès des usagers au service public et de qualité du service rendu, mais aussi :

- En matière sociale : contribution à la création d'emplois ou à la transformation d'emplois précaires en emplois stables, amélioration des rémunérations et des conditions de travail des salariés, contribution au financement de la protection sociale.

- En matière économique : contribution à la création de valeur ajoutée dans les territoires, à l'effort de recherche et de développement, à la formation des travailleurs. Contrairement aux dépenses publiques de soutien à la rentabilité du capital qui se traduisent par des suppressions d'emploi, des délocalisations d'activité ou même par la destruction d'activités industrielles ou de services jugées moins rentables que des placements financiers, la monnaie créée à l'occasion des opérations du Fonds aurait pour contrepartie une augmentation au moins équivalente des richesses créées par le travail humain : elle n'aurait donc rien d'inflationniste, contrairement à ce que soutiennent les hérauts de l'orthodoxie néolibérale.

- En matière écologique : contribution aux économies d'énergies et à la production d'énergie décarbonée, aux économies de matières premières, à la biodiversité et à la durabilité des ressources naturelles en général.

Ce qui précède met en lumière la fonction essentielle du Fonds : sélectionner des projets de développement des services publics dont l'intérêt pour les populations européennes est suffisant pour justifier un financement par la création monétaire de la BCE. L'argent de la BCE est l'argent de tous les Européens ! Il s'agit donc, au sens fort du terme, d'une institution politique.

C'est pourquoi l'organisation des pouvoirs au sein du Fonds doit être l'occasion de rompre avec l'inspiration fédéraliste qui contribue à éloigner des citoyens les centres de déci-

sion, et à placer les institutions européennes au service des marchés financiers. Elle peut matérialiser, à l'inverse, l'option d'une « confédération de peuples et d'États librement associés ».

On peut concevoir trois moyens de traduire cette inspiration.

En premier lieu, les projets soumis au conseil d'administration pourraient émaner, comme indiqué précédemment, d'initiatives décentralisées.

Deuxièmement, le Fonds serait doté d'un conseil d'administration où seraient représentés les gouvernements des États membres, les Parlements nationaux et le Parlement européen, ainsi que les organisations syndicales et les autres acteurs économiques et sociaux représentés au Conseil économique et social européen. C'est ce conseil d'administration qui déciderait de l'inscription de tel ou tel projet au programme du Fonds.

Troisièmement, l'activité du Fonds serait soumise à un contrôle précis du Parlement européen et des Parlements nationaux. Ceux-ci seraient dotés des moyens de vérifier, pendant et après la réalisation des investissements, leur adéquation effective aux critères d'efficacité économique, sociale et environnementale assignés à l'activité du Fonds. Des dispositifs permettant aux citoyens d'exercer un contrôle local ou régional seraient également mis en place dans chaque État membre.

## Financement du Fonds par la BCE

Le point clé de la proposition est de permettre l'utilisation du Fonds pour mobiliser des euros créés par la Banque centrale européenne.

Ici, il convient de répondre à une objection politique et juridique : la BCE et les banques centrales nationales ont l'interdiction, aux termes des traités européens, d'apporter quelque forme de financement que ce soit à quelque organisme public que ce soit. Cette objection appelle trois réponses.

La première est que cette règle est économiquement inepte. Elle ne traduit que la crainte superstitieuse des concepteurs de l'euro devant la domination de financiers radicalement hostiles à toute intervention publique qui ne serait pas strictement subordonnée à leurs injonctions. Il conviendra donc, tôt ou tard, de changer les traités européens pour les expurger de cette clause qui a fait abondamment la preuve de sa nocivité, et dont les autres grandes banques centrales du monde se passent fort bien. Imposer progressivement des rapports de force en faveur du financement monétaire de projets concrets, voulus par les populations, est le chemin le plus réaliste pour en créer les conditions politiques. La deuxième est que cette interdiction est déjà contournée. Comme on l'a vu, l'achat massif de titres publics sur le marché secondaire constitue déjà de fait une aide indirecte à l'endettement public, même si elle prend des voies détournées et perverses puisqu'elle laisse aux marchés financiers tout pouvoir pour utiliser la monnaie créée à cette occasion.

Enfin, les traités eux-mêmes prévoient la possibilité d'une exception à la prohibition du financement monétaire des organismes publics. L'article 123 du traité de Lisbonne, reprenant les termes de l'article 104 du traité de Maastricht, stipule bien dans son premier paragraphe :

« 1. Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées « banques centrales nationales », d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres au-

torités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

Mais il comporte un deuxième paragraphe :

« 2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit. »

Il ne serait donc pas nécessaire d'attendre une révision du traité pour que le Fonds européen puisse accéder aux financements monétaires de la BCE. Deux solutions juridiques peuvent être immédiatement mises en œuvre à cet effet.

La première consisterait à donner au Fonds le statut d'un établissement de crédit, au sens de la législation européenne. Il pourrait alors présenter les crédits qu'il accorderait au refinancement de l'Eurosystème comme le font toutes les banques de la zone euro, y compris, par exemple, la Caisse des dépôts et consignations ou BPI France. Le statut d'établissement de crédit suppose que les États membres de l'UE dotent le Fonds de fonds propres, ce qui alourdit le coût de sa création pour les finances publiques ; on peut cependant envisager qu'en l'espèce cette contrainte soit allégée, dans l'esprit de la proposition de la Commission européenne visant à exempter du calcul du ratio de levier les prêts réalisés par les banques publiques de développement auprès de collectivités<sup>3</sup>.

Sans même attendre que le Fonds soit doté du statut d'établissement financier, on pourrait commencer par faire de son financement un programme de la Banque européenne d'investissements. Comme elle peut d'ores et déjà le faire aux termes des traités, et comme la BCE l'a confirmé dans un communiqué de mai 2009, la BEI pourrait emprunter auprès de la BCE les fonds nécessaires au refinancement de ces crédits. Des organismes analogues au niveau national, comme KfW en Allemagne, BPI France ou la CDC en France, pourraient jouer le même rôle, éventuellement dans le cadre d'un partenariat avec la BEI semblable à ceux qui sont habituellement noués entre ces organismes.

Dans cette hypothèse, il convient que le Fonds et son organe de direction ne soient pas placés, de façon technocratique, dans la dépendance de la BCE ou de la BEI en ce qui concerne la sélection des projets à financer et l'instruction des dossiers présentés à l'appui de ces projets. Il s'agit d'une « gouvernance » politique au sens fort du terme.

## Modalités d'intervention du Fonds

Les projets soutenus par le fonds de développement des services publics auront été sélectionnés sur leur capacité à engendrer des effets positifs qui se font sentir durablement. C'est pourquoi leur financement doit prendre la forme de crédits à moyen et long terme<sup>4</sup>.

Les prêts seront distribués en fonction des critères très exigeants d'efficacité sociale, écologique mais aussi économique qui présideront à la sélection des projets. Axés sur le développement de l'emploi dans les services publics, ils contribueront à engendrer de la valeur ajoutée sur de longues périodes. Leur taux d'intérêt devra donc être très bas, inférieur à celui du marché. Les prêts de la BCE au fonds seront donc assortis d'un taux d'intérêt inférieur au taux directeur de la politique monétaire, comme c'était le cas des refinancements à long terme ciblés, assortis de taux négatifs, qu'elle a mis en place depuis 2015. Cela n'exclut pas

une modulation, autour de ce taux de référence, en fonction de la qualité des projets, c'est-à-dire de leur capacité à contribuer au développement, en quantité et en qualité, des services publics, à l'emploi et à la transition écologique. Certains projets, particulièrement efficaces, pourront bénéficier de taux inférieurs à zéro, d'autres, moins efficaces, pourront supporter des taux légèrement positifs. Le taux pourra être relevé si, au cours de la réalisation du projet, il apparaît que les objectifs justifiant le financement du Fonds ne sont pas atteints.

Distribuer de tels crédits (*via*, si nécessaire, les réseaux de pôles publics bancaires nationaux, ou *via* la Banque européenne d'Investissement) sera l'activité fondamentale du Fonds. Elle pourra présenter quelques variantes.

– Le Fonds pourra intervenir conjointement avec d'autres organismes financiers – banques commerciales par exemple – dans des procédures de cofinancement que les banques d'investissement publiques existantes ont l'habitude de pratiquer.

– L'échéance des prêts pourra être très longue, pouvant aller jusqu'à la mise en place de prêts non remboursables. La contrepartie dans l'économie « réelle » de la création monétaire réalisée à cette occasion se situe alors dans l'effet positif global que les projets financés exercent sur la création de valeur ajoutée. C'est selon un schéma semblable que les dons en dollars du plan Marshall ont efficacement contribué à la reconstruction des économies d'Europe occidentale au lendemain de la Deuxième guerre mondiale.

– D'autres formes d'interventions, telles que des garanties d'emprunts, pourront être mises en œuvre dans le cadre d'opérations conjointes avec des banques commerciales, en s'appuyant sur des fonds régionaux ou nationaux pour l'emploi et la formation.

Les financements accordés par le Fonds seraient inscrits dans un programme pluriannuel répondant aux besoins de développement des services publics dans l'Union. Leur volume dépendrait du nombre et de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une intervention du Fonds. Ce programme et son volume pourraient s'inscrire dans une planification souple et décentralisée qui conduirait à son adoption en concertation entre le Parlement européen, les gouvernements et les Parlements nationaux, après consultation de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque centrale européenne.

## Lien avec les autres aspects de la politique économique

La création du Fonds, si elle contribue à créer les conditions d'une sortie des cercles vicieux de l'endettement et de l'austérité, ne fait pas disparaître en elle-même le coût excessif de la dette accumulée jusqu'à maintenant. La solution dans ce domaine résiderait plutôt dans un rachat de la dette existante par l'Eurosystème (au-delà des quelque 25 % qu'il détient déjà) et dans sa conversion, partielle ou totale, en une dette sans échéance et sans intérêt.

Parallèlement, il conviendrait de mettre en œuvre des politiques propres à relancer fortement l'emploi et la formation de la main-d'œuvre dans les pays endettés et, par-là, de leur capacité à créer de la valeur ajoutée<sup>5</sup>.

Une nouvelle sélectivité de la politique monétaire fait partie de ces politiques. L'Eurosystème devrait refuser de refinancer les crédits bancaires destinés à financer des placements financiers ou des atteintes à l'emploi et à la formation, et réserver strictement ses refinancements aux crédits dont l'utilisation répondrait à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociaux (emploi, formation) et écologiques. Ces re-

financements s'effectueraient à des taux d'autant plus réduits que les « performances » des projets ainsi favorisés seraient élevées au regard de ces critères. Entre autres effets souhaitables, cette nouvelle sélectivité du crédit permettrait un renforcement de la capacité des économies européennes à créer de la valeur ajoutée et à la distribuer sous forme de revenus. Non seulement cette contrepartie « réelle » de la création monétaire écarterait tout risque de dérive inflationniste, mais ces revenus constitueraient alors une assiette élargie pour les prélèvements fiscaux et sociaux, et donc pour la perception de ressources publiques dont une partie permettrait de rembourser les dettes contractées par les États auprès du Fonds.

On voit enfin que les investissements dans les services publics permis par la création du Fonds devront s'inscrire dans une politique industrielle visant un nouveau mode de développement, incluant en particulier la transformation écologique des productions et le développement des potentialités de la révolution informationnelle au service du développement des capacités humaines (emplois, recherche, formation, culture...).

Un des points forts de notre proposition est qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une participation de tous les pays membres de l'Union européenne pour commencer la bataille pour sa mise en œuvre. La Caisse des Dépôts et consignations pourrait tout de suite financer des projets de développement des services publics émanant d'une mobilisation démocratique de la société française. Elle demanderait ensuite à la BCE (via la Banque de France, composante nationale de l'Eurosystème) de refinancer ces crédits. Si dogmatique que soit sa doctrine, la BCE aurait beaucoup de mal à refuser face au fort consensus que ces projets susciteraient parmi les populations concernées. Et ces premières avancées auraient un écho considérable dans toute l'Union européenne : partout en Europe, et par exemple en Allemagne, le besoin de réparer et de développer les services publics est criant, partout des voix s'élèvent pour exiger qu'il soit satisfait.

Très ambitieux dans son but final – puisqu'il conditionne la refondation concrète de la construction européenne –, le projet décrit ici peut donc être amorcé dès aujourd'hui

dans les mobilisations immédiates, et aboutir à des succès concrets dans ce domaine. Il illustre particulièrement bien notre conception à la fois révolutionnaire et réaliste de construction, dans les luttes, des rapports de force nécessaires à une transformation radicale de l'Europe et, avec elle, du monde.

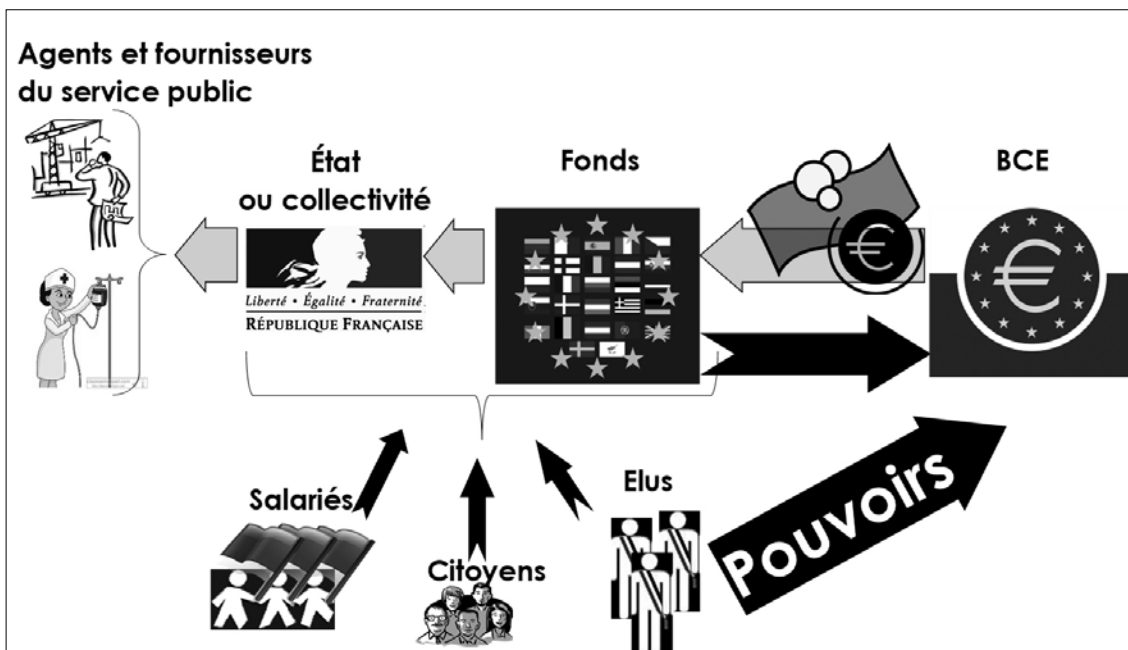
1. Voir par exemple Denis Durand, *Financer l'expansion des services publics en Europe*, note de la Fondation Gabriel Péri, 2017.

2. Voir par exemple : Michel Aglietta, Étienne Espagne, Baptiste Perrissin Fabert, *Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe*, Note d'analyse de *France Stratégie*, février 2015, n° 24 : <[http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/bat\\_notes\\_danalyse\\_n24\\_francais\\_12\\_mars\\_17h\\_45.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/bat_notes_danalyse_n24_francais_12_mars_17h_45.pdf)>; Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme, *Une proposition clé pour financer la transition écologique et sociale. Mettre la création monétaire au service de l'avenir*, Paris, 31 mai 2016 : <<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/publications/etude-creation-monnaie-transition-ecologique.pdf>>; Nicolas Dufréne, *La Dette au XXI<sup>e</sup> siècle. Comment s'en libérer*, Odile Jacob, 2023 ; L'ouvrage le plus audacieux dans cette veine est sans doute celui de Jézabel Couppey-Soubeyran, Pierre Delandre et Augustin Sersiron, *Le Pouvoir de la monnaie. Transformons la monnaie pour transformer la société*, Les Liens qui libèrent, 2023.

3. Commission européenne, *Newsletter*, Banques et finances, 25 novembre 2016, <[http://ec.europa.eu/newsroom/fisma/item-detail.cfm?item\\_id=50265&utm\\_source=fisma\\_newsroom&utm\\_medium=Website&utm\\_campaign=fisma&utm\\_content=Capital%20requirements&lang=fr](http://ec.europa.eu/newsroom/fisma/item-detail.cfm?item_id=50265&utm_source=fisma_newsroom&utm_medium=Website&utm_campaign=fisma&utm_content=Capital%20requirements&lang=fr)>.

4. Contrairement à la pratique actuelle en matière d'endettement des États, l'opération n'oblige pas à l'émission de titres sur le marché obligataire. Chaque projet correspond à une ligne de financement inscrite au programme du Fonds. Toutefois, cette ligne de financement pourrait être matérialisée par un titre d'un type nouveau, non négociable sur un marché, matérialisant un engagement durable entre l'État ou la collectivité publique qui réalise l'investissement, le Fonds et, le cas échéant, la BEI. Ce type de titre non négociable, assorti d'engagements réciproques, en matière sociale, économique ou écologique, entre le débiteur et le créancier, pourrait également être utilisé dans d'autres contextes, par exemple pour servir aux placements des compagnies d'assurances, ou à ceux des organismes de retraite.

5. Voir sur ce point Frédéric Boccara, Yves Dimicoli, Denis Durand, *Une autre Europe – Contre l'austérité*, Paris, Le Temps des CeRises, 2014.

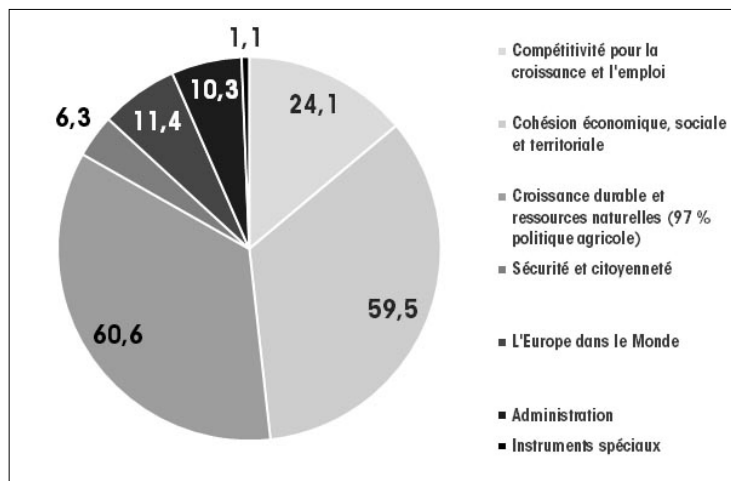




# IX. Budget et fiscalité de l'Union européenne à quelle fin ?

Une des prérogatives des députés européens que nous allons élire le 9 juin sera de voter le budget de l'Union européenne, conjointement avec le Conseil qui réunit les représentants des 27 gouvernements des États membres. C'est un enjeu dont l'importance croît, et pourrait croître encore si les projets fédéralistes, tendant à faire de l'UE ce qu'elle n'est pas - un État - venaient à l'emporter.

Dépenses de l'Union européenne en 2020 (milliards d'euros)



## Les présentations

Le budget de l'Union européenne a été en 2023 de 168,6 milliards d'euros en crédits de paiements (182,7 milliards d'euros en crédits d'engagements). Ce budget doit équilibrer les dépenses et les recettes. Il ne prévoit pas de déficit. C'est là une différence importante avec le budget des États qui la composent. Néanmoins, l'Union européenne différencie crédits de paiement et crédits d'engagement. Les engagements contraignent l'UE à allouer des moyens à des projets, contrats, travaux de recherche au cours de l'année de l'engagement... ou alors plus tard. Les paiements correspondent, eux, au montant que l'Union dépense effectivement au cours de l'année, y compris pour des projets réalisés les années précédentes. Enfin, ce budget s'inscrit dans un cadre pluriannuel de 7 ans qui, selon les promoteurs de ce modèle, permet de prévoir à moyen terme où concentrer les dépenses en respectant un montant maximum d'engagement annuel. Pour la période 2021-2027, le plafond a été fixé à 1 074,3 milliards d'euros. S'y ajoute un plan de relance inédit de 750 milliards d'euros baptisé « *Next Generation*

*EU* », afin de répondre aux conséquences économiques de la pandémie Covid-19.

Chaque année, les États membres versent environ 1 % de leur richesse (PIB) à l'UE. La recette principale, le RNB (revenu national brut) représente selon les années entre 60 % et 75 % du total. Le reste provient d'une collecte des États pour le compte de l'UE d'une partie de TVA ainsi que de droits de douanes sur les importations de pays tiers.

En matière de dépenses, l'essentiel est consacré à la Politique agricole commune (PAC, à hauteur de 33 % du budget européen en 2022) et à la Politique de cohésion (30 %), dont l'objectif est la réduction des inégalités régionales et sociales au sein de l'Union européenne.

Enfin l'Union européenne ne dispose pas d'une fiscalité propre. Il n'existe pas d'impôts spécifique européen venant directement alimenter les caisses de l'UE.

## Un profond débat

Budget et fiscalité européens sont au centre de discussions récurrentes qui, selon les niveaux de crise budgétaire atteints, prennent plus ou moins d'ampleur. La période post

covid actuelle fait ressortir les difficultés budgétaires cachées par la pandémie et le « quoi qu'il en coûte ». On voit ainsi se profiler un risque d'explosion des déficits budgétaires et une entrée en récession généralisée de la zone euro ; un contexte propice aux débats sur la dette, le déficit et la politique budgétaire. Fleurissent ainsi des propositions qui vont de l'instauration d'une fiscalité européenne en passant par un budget de l'Union renforcé jusqu'à un calage des budgets nationaux sur le fonctionnement strict du budget européen, c'est-à-dire un budget à l'équilibre ne tolérant aucun déficit.

Que ce soit la course au fédéralisme ou le corsetage budgétaire, aucune de ces solutions n'offre aux peuples et aux nations le moyen de se développer. Toutes les deux, sous des aspects apparemment opposés, ont le même objectif : contenir sinon contraindre la dépense publique et assurer une prédominance de la tutelle politico-financière de l'UE sur les peuples, leur imposant l'austérité et les amputant dans les faits de leur pouvoir de décision.

### Quel budget et quelle fiscalité pour coopérer et se codévelopper ?

Il faudra bien sortir du faux dilemme entre fédéralisme et corsetage qui ne sont finalement que les deux faces d'une même pièce, celle de l'austérité et de la négation de la souveraineté des peuples. Or une tout autre conception du rôle de l'Union européenne est nécessaire pour coopérer en Europe, résister à la domination américaine en s'émancipant du dollar avec un euro libéré et ouvrir de nouveaux horizons en matière de relations internationales.

Dès lors, la question est sans doute moins d'épiloguer sur le montant du budget européen que sur ses conditions d'utilisation. Sauf la part destinée au fonctionnement des institutions européennes à propos de l'utilité et de l'efficacité desquelles il est toujours bon de s'interroger afin d'en améliorer l'action au service des peuples, l'utilisation de la manne européenne ne devrait-elle pas être conçue autrement ?

Par exemple, comme un instrument d'impulsion, d'incitation, un vecteur, un levier de déblocage de fonds à destination des populations et nations européennes, permettant d'aller vers d'autres modes de production, d'organisation et de développement ? La PAC n'est-elle pas un exemple criant de ce qu'il ne faut plus faire ? Plutôt que d'utiliser son montant pour venir assurer, par un système d'aides, le revenu des agriculteurs, ne devrait-elle pas être conçue comme le moyen de réorienter la production agricole vers une agriculture saine et l'obtention par chaque agriculteur d'un revenu issu de son travail plutôt que venir compenser les dégâts commis par une agriculture productiviste soumise aux diktats des marchés financiers et commerciaux ?

Plutôt que d'interdire des avances (budget à l'équilibre), la politique budgétaire de l'Union ne devrait-elle pas se fixer pour objectif de mobiliser l'euro et la création monétaire de la BCE pour financer une croissance nouvelle en Europe pour l'humain et la planète à base de services publics et d'une industrialisation écologique ? Le budget de l'Union ne pourrait-il pas, en appui d'un fonds social écologique et solidaire pour les services publics financé à taux zéro par la BCE, aider à garantir les États pendant la période située entre la réalisation des investissements matériels et humains et leur traduction en une réelle nouvelle croissance ? Et n'est-ce pas dans le même esprit de solidarité, de codéveloppement, de coopération mais aussi de lutte contre la fraude fiscale internationale sur le territoire européen que doit être conçue la politique fiscale au sein de l'UE ?

Une politique fiscale qui se compose de deux branches : la fiscalité directe qui reste de la compétence exclusive des

États membres et la fiscalité indirecte qui touche à la libre circulation des marchandises et à la libre prestation des services au sein du marché unique. En ce second domaine, même si formellement l'UE n'a pas d'influence directe sur la fixation des taux et des modes de prélèvements, elle a imposé un taux plancher de 15 % en matière de TVA et le principe du pays de destination.

Cela crée une distorsion de traitement entre type de prélèvements et contribue à faire largement progresser dans tous les pays de l'Union le poids de la fiscalité indirecte (imposition sur les consommations) au détriment de la fiscalité directe (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés). C'est-à-dire à créer une fiscalité de plus en plus injuste.

De tels choix poussent au moins-disant fiscal en matière de fiscalité des entreprises, du capital, des revenus et de la fortune afin d'être attractif. S'installe ainsi une concurrence fiscale sur le territoire européen, engendrant des politiques de *dumping*, d'évasion et d'optimisation par les entreprises et les banques, ces dernières passées grandes amatrices de paradis fiscaux. Il faut changer ce système. C'est pourquoi nous proposons :

- La création d'un serpent fiscal européen. Son mécanisme serait basé sur la mise en place de niveaux d'imposition plancher en dessous desquels on ne pourrait descendre notamment pour les catégories d'impôts directs et progressifs (IR, IS, ISF) et de niveaux plafond au-dessus desquels on ne pourrait aller, particulièrement pour les impôts sur la consommation dont le plus emblématique est la TVA.

- L'installation d'une commission de l'harmonisation fiscale. Le mécanisme du serpent fiscal (contrôle et élaboration) serait géré par une commission de l'harmonisation fiscale installée dans chaque États et au niveau européen. Leur travail s'effectuerait sous le contrôle des parlements nationaux et européen. Chacune serait composée de députés, de représentants des organisations syndicales et patronales, de responsables d'organismes de consommateurs et de spécialistes de la fiscalité (administration et conseils), ces derniers, en nombre limité. Cette commission aurait en outre la responsabilité d'administrer un dispositif complémentaire au serpent fiscal qui consisterait à établir et à faire respecter une convention solidaire entre tous les pays de l'Union. Cette convention préciserait que les contribuables (personne physique ou personne morale) dont il serait avéré que l'exil fiscal est guidé par une volonté de défiscalisation se verraient taxer sur le territoire du pays de destination au même taux que dans le pays d'origine (de résidence). La recette fiscale ainsi obtenue serait répartie entre ces deux pays respectivement à hauteur d'un tiers, deux tiers du montant collecté. Ces outils permettraient une lutte efficace contre les paradis fiscaux. C'est-à-dire, de réduire les possibilités d'évasion fiscale, en cassant les pratiques d'optimisation fiscale qui seraient elles-mêmes limitées par la disparition des possibilités de jouer sans entrave sur les différentiels de taux et de législation entre pays de l'Union.

- L'engagement d'un travail d'inventaire et de prospective pour de nouvelles administrations financières dans chaque pays membre. Leur action reposerait sur la connaissance du terrain, la collecte d'informations, la recherche et le renseignement, le suivi et le contrôle ; avec les moyens humains et matériels en nombre suffisant. Leurs services de contrôles et d'intervention devraient être développés et étendus grâce à la mise en place d'un échange d'informations complet et permanent et un droit de suivi des affaires. De nouveaux droits devraient permettre aux représentants du personnel des entreprises de saisir les administrations fiscales afin d'obtenir leur intervention.

# X. Le programme de « Renaissance » Bellicisme, atlantisme, libéralisme

*Trop récemment nommée tête de liste du parti macroniste, Valérie Hayer n'a sans doute pas eu le temps de rédiger un programme détaillé de ses ambitions pour l'Europe. L'électeur curieux devra donc se contenter de quelques têtes de chapitres qui figurent sur son site. Mais il pourra aussi consulter avec intérêt ses nombreux écrits des dernières années, en tant que députée mais aussi présidente du groupe Renew-Europe au Parlement européen.*

Les principales propositions de la liste Renaissance sont, pour l'instant, extrêmement synthétiques. Mais, en soi, elles sont déjà révélatrices. Elles sont au nombre de cinq :

- Faire face au retour de la guerre en Europe.
- Renforcer notre souveraineté face aux grandes puissances.
- Gagner les batailles du climat et du progrès social.
- Protéger nos agriculteurs et nos travailleurs.
- Promouvoir nos valeurs et défendre les droits fondamentaux.

Comme pour Glucksman et autres va-t-en-guerre, pour Renaissance, la priorité de l'UE aujourd'hui doit être sa défense. Et cela ne doit rien ou presque à l'agression de Poutine contre l'Ukraine, car cette préoccupation était déjà bien présente dans le programme de la liste conduite par Nathalie Loiseau en 2019 : la liste souhaitait déjà « avancer vers l'armée européenne » à travers un « Traité de défense et de sécurité ». La militarisation de l'Europe fait partie de l'ADN du macronisme, lui-même issue de cette frange de la social-démocratie qui avait, dans les années cinquante, approuvé le projet de Communauté européenne de défense (CED).

« La défense européenne a longtemps été un tabou. Aujourd'hui, elle devient une nécessité », peut-on lire dans le récent compte rendu de mandat « Chroniques d'Europe » publié par Valérie Hayer. Pour cela, le groupe Renew Europe qu'elle préside a pris position pour supprimer l'unanimité aujourd'hui nécessaire dans les votes concernant la politique étrangère ou de sécurité de l'Union. Et il préconise un « marché unique de la défense » !

Renaissance, c'est donc plus de fédéralisme et moins de souveraineté pour la France.

Et, contrairement à ce que prétend le second point, cette défense européenne que Valérie Hayer appelle de ses

vœux, ne vise pas à renforcer la souveraineté de l'UE, mais à en faire une composante active de l'OTAN, sous commandement américain.

« L'OTAN est l'une des fondations sur lesquelles repose notre défense collective. Plus que jamais, il est essentiel d'en garantir la pérennité. » Et sa plus grande crainte est que l'élection de Trump ne conduise l'allié américain à ne plus assurer notre défense.

Lorsqu'elle évoque « la souveraineté » de l'Europe face aux grandes puissances, la cheffe de file de Renaissance a surtout en tête la Russie et la Chine, et elle qualifie d'« avancée idéologique » la « fin de la naïveté » à son égard. Elle est beaucoup plus avenante vis-à-vis des États-Unis qui, pourtant, mènent une politique économique protectionniste et parfaitement discriminatoire vis-à-vis de l'UE à travers l'« *Inflation Reduction Act* ». Dans une proposition de résolution déposée en 2023 sur la stratégie industrielle de l'UE, Valérie Hayer se contente d'inviter « la Commission à collaborer avec les États-Unis pour rendre la mise en œuvre de la loi sur la réduction de l'inflation aussi compatible que possible avec les intérêts européens ». Pour ce qui est de la naïveté... Pas de quoi effrayer Biden ni Trump.

## Soutien massif au capital

Pour le reste, c'est sans surprise, Renaissance reste un parti fondamentalement libéral, inconditionnel du marché intérieur, de la concurrence libre et non faussée et du soutien massif au capital.

Renaissance prétend « gagner les batailles du climat et du progrès social ».

Pour ce qui est du progrès social, on chercherait vainement dans ses propositions des préoccupations sociales. Le service public en est totalement absent. En matière de santé, la seule victoire dont elle se targue en période de Covid



est la création du Certificat européen Covid qui a permis aux Européens de reprendre leurs voyages à travers l'Europe! La seule proposition à caractère « social » qu'elle mentionne concerne l'harmonisation des salaires minimum européens.

Quant à la bataille du climat, elle en reste aux poncifs du marché: marché du carbone, pollueur-payeur, taxe aux frontières... mais aucune ambition affichée pour développer les transports décarbonés, la rénovation thermique du bâti, ou l'agriculture raisonnée. Le marché y pourvoira, pourvu qu'on le subventionne un peu. En particulier, le groupe Renew Europe a voté l'élargissement du marché des quotas d'émission qui entraînera une hausse des prix de l'énergie très insuffisamment compensée par la création d'un « fonds social du climat ».

Protéger nos agriculteurs et nos travailleurs? Malgré l'opposition des agriculteurs eux-mêmes, et le rejet par le Sénat, Valérie Hayer reste une fervente partisane des traités de libre-échange, notamment du CETA, dont elle a affirmé lundi 25 mars, sur le plateau de *France Info*, que le traité « pourrait » continuer de fonctionner même si l'Assemblée nationale le rejetait. La France « a des process institutionnels sur ces questions-là », a-t-elle expliqué, affirmant être « convaincue que cet accord est bon pour nos agriculteurs ».

## Des emprunts « européens » sur le marché financier

Valérie Hayer est une machine à inventer des nouveaux moyens de financer les entreprises.

Elle milite pour l'extension du Fonds européen de défense, entièrement consacré au financement du complexe milita-

ro industriel européen: « L'action que nous menons pour renforcer notre industrie européenne de défense est une autre facette cruciale de notre avenir. »

Elle soutient la proposition de Fonds de souveraineté européenne qui serait destiné à « soutenir nos industries stratégiques ». Elle a vivement critiqué le projet de la Commission ramenant cette proposition à une simple Plateforme de technologies stratégiques pour l'Europe (STEP) sans réelle ambition et seulement dotée de 10 milliards d'euros, alors qu'elle estime la capacité de ce fonds à « plusieurs centaines de milliards d'euros si l'UE veut avoir une chance réelle de rivaliser avec les États-Unis et la Chine. »

Pour doter ces fonds des ressources nécessaires, Valérie Hayer n'est pas en manque d'imagination. Elle a, dans un rapport parlementaire, suggéré quelques idées de nouveaux prélèvements fiscaux, certaines relevant de l'exotisme, comme la taxation des cryptomonnaies ou des déchets plastiques, d'autres reprenant des propositions plus significatives comme la taxe sur les transactions financières ou la taxation des entreprises distribuant des dividendes au lieu d'investir. Gageons qu'elle aura du mal à convaincre Emmanuel Macron d'adouber ces propositions. Mais comme elle se rend bien compte que tout cela n'est pas à la hauteur des enjeux, elle propose aussi, en complément, un fonds de pension souverain qui mobiliserait l'épargne des Européens en faveur des investissements d'avenir. Elle suggère également un nouvel emprunt collectif (par émission d'obligations) des États membres comme ce fut le cas lors de la pandémie pour financer le plan de relance européen.

De quoi réjouir les marchés financiers.





# XI. Avec le RN, la France qui s'aligne

*En voulant faire du 9 juin un référendum contre la politique de Macron et un vote pour s'opposer à la « submersion migratoire » et à « l'écologisme », Jordan Bardella entend surfer sur les colères et les frustrations, masquer les renoncements et les contradictions des choix européens du RN, tout en poursuivant son alignement sur les attentes du patronat.*

Ainsi, il entend faire de ces élections européennes une étape pour apparaître comme un recours dans le futur pour la bourgeoisie face à l'échec du pouvoir actuel.

## Référendum contre la politique de Macron

À Marseille, lors du lancement de sa campagne, Jordan Bardella a fustigé « l'effacement de la France » en Europe et ciblé le « grand effaceur » Emmanuel Macron. En faisant du 9 juin le « jour 1 de l'alternance », il entend faire des européennes une véritable élection de mi-mandat.

Cette posture du Rassemblement national qui s'auto-décrite comme l'unique opposant de Macron vise à « présidentielle » l'élection européenne dans le cadre de sa stratégie de conquête du pouvoir. Pour cela il cherche à réduire le débat de campagne à un affrontement entre l'extrême droite et la macronie. Celle-ci y trouverait aussi son avantage en apparaissant en première ligne pour combattre l'extrême droite,

Comme toutes les forces d'extrême droite en Europe, le Rassemblement national entend récupérer à son compte toutes les frustrations, les colères, les exaspérations provoquées par les choix du capital et par les politiques sociolibérales et ultralibérales à son service mises en œuvre dans le cadre d'alliances de la droite, des sociaux-démocrates et des Verts. Face à ces échecs il entend incarner le recours avec un slogan : « la France qui revient et l'Europe qui revient ». Mais pour faire quelle politique ?

Mais cette posture d'opposition s'efface bien vite devant la réalité de ses propositions qui non seulement ne font pas le poids face à la crise, mais s'avèrent de plus en plus compatibles avec les orientations ultralibérales de par la politique de Macron et d'Ursula von der Leyen. Ce que confirment largement les votes des députés à l'Assemblée nationale comme au Parlement européen.

## Rallier le capital

La mue du RN sur les institutions européennes est spectaculaire.

Après avoir applaudi le Brexit et proposé le retour du franc avec la sortie de l'euro, il fait son *mea culpa* et se rallie à la monnaie unique. Après avoir préconisé la suppression de

la Commission européenne, il ne la remet plus en cause. Après avoir demandé la suppression de la PAC, non seulement ses députés européens la votent mais ils ne s'opposent pas aux amendements de la gauche proposant une répartition plus équitable de ses subventions aux agriculteurs. Après avoir affirmé son opposition aux traités, il renvoie aux futures élections présidentielles le débat sur ce point. Après avoir fait du rejet des accords de Schengen un axe central de ses propositions, il est prêt à s'y rallier mais dans une optique raciste en réservant le droit à la libre circulation des personnes en Europe aux seuls Européens.

La multiplication de ces retournements au gré des circonstances caractérise l'opportunisme sans principe du RN au service d'une stratégie visant une conquête du pouvoir pour mettre en œuvre son projet ultra-réactionnaire.

Ces transformations ouvrent la voie à un alignement sur les choix ultralibéraux de l'Union européenne comme le pratique jour après jour Giorgia Meloni en Italie avec, par exemple, son choix significatif de Giancarlo Giorgetti, ministre du Développement économique sous Mario Draghi, comme ministre de l'Économie, ou son étroite collaboration avec Ursula von der Leyen.

## Démagogie sociale

Face à l'inflation qui lamine le pouvoir d'achat et appelle une augmentation des salaires, le RN propose des mesures dérisoires et illusoire :

- Exonération de la cotisation patronale sur les augmentations de salaire dépassant 10 % : outre que cette proposition démagogique ne risque pas de faire fortune, ce serait de nouveaux cadeaux pour le patronat au détriment de la Sécurité sociale.

- Exonération d'impôt sur le revenu pour les moins de 30 ans : or le revenu annuel moyen de 7 490 euros pour les 18-25 ans rend la quasi-totalité d'entre eux non imposables tout comme de ceux de 25 à 30 ans aux revenus moyens de 16 220 euros.

- Remplacement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) – qui n'est guère pénalisant pour les plus fortunés puisque la résidence principale en est exonérée – par un impôt sur la fortune financière. Le RN vise sans doute à satisfaire son électorat de propriétaires rentiers.

– La baisse de la taxation sur l'héritage, quant à elle, ne fera qu'enrichir les plus fortunés puisque cet impôt a déjà été considérablement allégé au détriment des recettes budgétaires. Dans le même temps, Marine Le Pen dénonce le déficit du budget de la nation et appelle à la réduction de la dépense publique et sociale.

Alors que sur les estrades Bardella prétend porter « la voix de cette France du travail », les députés du RN votent systématiquement contre les intérêts des travailleurs. « Quand arrive l'heure du scrutin, leurs députés protègent les patrons et votent contre les travailleurs », résume la Confédération européenne des syndicats

Il vote contre la hausse du Smic et contre l'indexation des salaires sur l'inflation, le revalorisation des petites retraites et de 10 % du point d'indice des fonctionnaires, ou de 10 % de l'APL. Il refuse le conditionnement des aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux, la gratuité des premiers m<sup>3</sup> d'eau et s'oppose à tous les textes permettant de meilleures rémunérations, notamment pour lutter contre les inégalités salariales entre hommes et femmes, ou pour introduire des revenus minimaux dans tous les pays européens.

### Surenchère d'orthodoxie financière sur la dette

Dans une récente tribune parue dans le journal *Les Échos*<sup>1</sup>, Marine Le Pen formule quatre propositions qui au prétexte de parer à une « mise en péril de la souveraineté nationale » relèvent d'une totale duperie pour le monde du travail qu'elle prétend défendre, venant dans les faits au total secours du MEDEF et du capital.

Pour elle, la dette c'est le diable ! Il faut donc désendetter et les 10 milliards supplémentaires de réduction de la dépense proposés par Bercy lui semblent totalement insuffisants.

En prenant soin de préciser qu'il va falloir faire avec des taux d'intérêts voués à rester hauts (bien qu'elle dise que ceux-ci représentent le budget de l'Éducation nationale), elle accepte les *diktats* de l'institution européenne la plus fédérale – la BCE – sans broncher.

Alors qu'elle prétend défendre la souveraineté, elle accepte une politique monétaire précipitant l'Europe dans la récession qui aura à nouveau pour conséquence de freiner les recettes budgétaires.

En affirmant qu'il y a besoin d'accélérer la cadence pour rentrer dans les clous des 3 %, jugeant l'horizon 2027 comme beaucoup trop éloignée, elle pousse à la réduction des moyens financiers pour les dépenses publiques (hors militaires) et sociales.

Et après cela, elle continuera à se plaindre du manque de services publics !

Pour elle donc, pas question d'agir pour faire baisser les taux, pour changer la BCE et sa politique du crédit, pour utiliser autrement les banques, pour une réforme fiscale incitative à de nouveaux comportements des entreprises.

Mais le clou du propos de Mme Le Pen tient dans ses quatre propositions pour soi-disant rétablir les comptes publics :

### Le « coût de l'immigration »

Avec ce vieux cheval de bataille du clan Le Pen, elle compte ainsi récupérer 16 milliards d'euros... Ne voyant dans l'immigration qu'un coût alors que de nombreuses études montrent l'apport indispensable de l'immigration au fonctionnement de la France, elle va même jusqu'à critiquer le fait que les immigrés n'exerceraient que des « boulots peu qualifiés », ce qui tirerait vers le bas la rémunération du travail des autres et générerait du travail au noir, sources du déséquilibre des comptes fiscaux et sociaux. Il faut oser ! Quelle formation propose-t-elle pour ces salariés ? Quelle politique de l'emploi, quel contrôle des entreprises, dont certaines sont passées maîtresses dans l'art de recourir à des salariés non déclarés ou déguisés en micro entrepreneurs, préconise-t-elle ?

### La « lutte » contre la fraude fiscale et sociale

On remarquera que le seul chiffre qu'elle avance en termes de fraudes est celui de la fraude sociale liée au travail dissimulé, 7 à 8 milliards d'euros. Et c'est en reprenant ce mon-



tant qu'elle propose de « rendre au total 15 milliards d'euros par an aux Français », ce qui tend à signifier que la fraude fiscale n'est finalement pas aussi importante que cela. Pourtant elle est de loin la plus importante. Diverses estimations la chiffrent aux alentours de 100 milliards d'euros, à ajouter d'ailleurs à une fraude dont on parle moins, la fraude économique autour de produits passant les frontières de l'UE puis mis en libre pratique sur son sol sans avoir supporté aucun contrôle ni aucune taxe à leur entrée. Mais bien sûr, pour effectuer de tels contrôles, il faut créer des emplois de fonctionnaires, les former. Ce qui exige de la dépense publique!

## La « concurrence internationale déloyale »

Pour elle, le remède c'est d'instaurer la préférence nationale et d'en finir avec les normes estimées trop pesantes pour recréer une « économie de production enracinée ». L'OMC, les traités de libre-échange, le poids du dollar dans les échanges internationaux, tout cela n'existe pas! Rien n'est à changer, surtout pas imaginer d'autres types d'échanges et de coopérations mutuellement avantageux. Ce serait sans doute trop intrusif pour les multinationales... Pour elle, le salut viendra du repli sur les productions locales... Disons que ça pourra prendre un certain temps!

## Au nom de la rigueur budgétaire, l'austérité perpétuelle

En priorité, elle veut engager une réforme de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances). Pour Marine Le Pen il faut introduire une séparation stricte entre le budget d'investissement et le budget (elle dit dépenses) de fonctionnement. Cette proposition est révélatrice. Elle donne à voir la quintessence du projet du RN, un projet qui a ainsi définitivement et totalement fait siens les choix néolibéraux de l'UE et de la soumission au capital qui en découle. Elle rejoint ainsi la quasi-totalité des autres forces politiques du pays qui y ont fait allégeance depuis longtemps. C'est sans aucun doute la position la plus grave. Non contente des règles déjà fort restrictives imposées par la LOLF en matière de gestion budgétaire, notamment avec la fongibilité asymétrique des crédits qui interdit d'utiliser les excédents d'investissement pour financer le fonctionnement mais qui oblige quasiment à dégager des excédents de fonctionne-

ment pour financer l'investissement, elle propose de financer uniquement les dépenses d'investissement par la dette, c'est-à-dire par le recours au crédit. Dès lors, *exit* toute possibilité d'anticiper quelque dépense de fonctionnement que ce soit, serait-elle par exemple le financement de créations d'emplois ou de dépenses pour développer les capacités humaines, notamment de formation. Un choix qui plongerait les services publics dans les affres d'un rationnement insensé auquel beaucoup ne survivraient pas. Tout le contraire de ce qui a été fait à plusieurs moments de notre histoire, notamment au sortir de la dernière guerre. Par cette interview, Marine Le Pen signifie son ralliement aux politiques néolibérales de l'Union européenne en donnant ainsi des gages au grand patronat des multinationales. Pour elle, les banques n'existent pas, sauf pour soutenir les profits capitalistes. Pas question de changer quoi que ce soit aux critères d'attribution du crédit de la BCE ou des banques de dépôt. Les avances pour le développement écologique et social, il n'en est pas question. La dette, on ne la gère pas en faisant croître les richesses et en l'affectant aux dépenses utiles en ce sens, mais en faisant décroître la demande sociale, c'est-à-dire les dépenses de protection sociale, pour les services publics, l'emploi et les salaires. Pourtant, autant d'éléments indispensables à une politique soucieuse avant tout de l'humain et de la planète et à laquelle elle tourne le dos.

## Conquérir le pouvoir pour une Révolution conservatrice

Pour le Rassemblement National, il s'agit, à travers ces contorsions et ce ralliement aux politiques d'austérité européennes, de poursuivre son objectif de fond d'instaurer son projet de société donnant au patronat les moyens d'exploiter sans entrave, une société de division fondée sur le racisme, le patriarcat et le suprématisme, une société de répression anticommuniste et antisyndicale, fondée sur le culte du chef, l'ordre et la discipline. Une véritable révolution réactionnaire à l'opposé des aspirations à l'émancipation humaine, au libre développement de chacun, et appelant une Europe de progrès social, en coopération avec un autre euro au service du développement des services publics.

1. Tribune de Marine Le Pen, *Les Echos*, mars 2024.

# XII. Le programme des « écologistes »

## L'enfer est pavé de bonnes intentions

*Europe écologie les Verts s'appellent désormais « Les Écologistes ». Passons sur cette petite escroquerie intellectuelle qui consiste à faire d'un nom commun un totem pour s'en attribuer l'exclusivité. Après tout, les Républicains se sont livrés avant eux à cette privatisation sémantique. Mais pas plus qu'il n'y a de républicains que chez Les Républicains, il n'y a pas que chez Les Écologistes que l'on se préoccupe d'écologie.*

Heureusement, car certaines des orientations prônées par Marie Toussaint, tête de liste des Écologistes, laissent plus que perplexe.

Beaucoup d'entre elles ne sont pas propres aux écologistes mais font partie du patrimoine politique et culturel de toutes les forces progressistes : lutte contre la pauvreté, combat féministe, sanctuarisation de l'IVG ou des thèmes plus strictement écologiques comme l'interdiction des OGM, des polluants ou encore l'éradication des combustibles fossiles, la sortie des accords de libre-échange, etc. On ne peut que souscrire à de tels objectifs.

Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions. Si les objectifs sont louables, les moyens d'y parvenir sont plus que discutables.

### Droit de veto social

Ainsi, pour lutter contre la pauvreté en Europe, Les Écologistes ne s'en prennent nullement à ses causes : *dumping* social organisé au nom de la libre concurrence, austerité budgétaire résultant du pacte de stabilité et de croissance... Ils proposent un « droit de veto social » qu'ils définissent ainsi :

« Avec le droit de veto social européen, toute législation européenne devra démarrer par une consultation des personnes concernées – pour ne plus confisquer la voix des plus fragiles – et évaluer l'impact de tout projet de réforme sur les 10 % à 20 % les plus pauvres (exemples : impact sur le revenu disponible réel ou impact sur le taux de pauvreté) pour éviter toute discrimination socio-économique cachée. Si ces étapes préalables n'ont pas permis d'aboutir à un texte socialement juste, les populations ou les eurodéputé.e.s pourront saisir une instance indépendante (comme la Défenseuse des droits en France), pour activer le droit de veto et stopper le processus législatif. »

Autrement dit, il ne s'agit pas d'améliorer la situation des plus pauvres, mais seulement d'éviter qu'elle se dégrade ! Et on imagine assez bien l'imbroglio législatif qu'entraînerait un tel dispositif.

Pour sortir des énergies fossiles, Les Écologistes proposent d'acquérir *via* un fonds de souveraineté écologique la majorité du capital des 6 plus grosses entreprises pétro-gazières européennes pour les mettre au service des citoyens et du climat !

Une « supranationalisation » du secteur pétrolier en quelque sorte. À y regarder de plus près, il s'agit plutôt d'une fausse bonne idée.

D'abord parce que pour acquérir des actions, encore faut-il que les actionnaires soient prêts à les vendre. Sans un cadre juridique contraignant, une appropriation collective a peu de chance d'aboutir. Il y a là, de la part des écolos une forme de naïveté inquiétante.





Ensuite parce qu'ils évaluent le montant de cette acquisition à 100 milliards d'euros, ce qui paraît sous-estimé, la seule valeur de TotalEnergie étant de 180 milliards de dollars en 2024.

## Fétichisme

Enfin – et surtout – parce que cette proposition n'est assortie d'aucune stratégie cohérente de transition énergétique. Elle relève plus d'une intention infantile d'arrêter toute activité pétro-gazière et de procéder au « démantèlement des infrastructures fossiles » (*sic*). Sans la moindre réflexion sur les conversions possibles vers la production ou l'acheminement de carburants ou de combustibles de synthèse neutres en carbone. En matière d'énergie, les Écologistes en restent au fétichisme du renouvelable.

« Pour l'Europe, tendre vers le 100 % énergies renouvelables est le seul moyen de stabiliser la facture d'énergie et de tenir nos engagements climatiques. »

Comme si la hausse des prix de l'énergie n'était due qu'à l'insuffisance d'énergies renouvelables et si le marché n'était pour rien dans cette augmentation. Au demeurant, si l'on en croit une résolution déposée par Marie Toussaint lors de la dernière session du Parlement européen, les Verts sont des soutiens actifs de toutes les propositions libérales de la Commission. Dans cette résolution, elle

– souligne les multiples avantages des accords d'achat d'électricité et des contrats d'écart compensatoire pour les énergies renouvelables, ainsi que des signaux de prix adéquats pour récompenser les nouveaux investissements dans les capacités, la flexibilité, l'efficacité et les infrastructures ;

– demande aux États membres de veiller à ce que les fournisseurs de solutions de réponse à la demande et de stockage aient accès à tous les marchés de l'énergie, ainsi qu'à des tarifs dynamiques offrant une certaine souplesse aux ménages qui souhaitent participer à ces systèmes et tarifs et faire fonctionner ces dispositifs.

Autant de propositions dont nous avons souvent dénoncé les dangers (voir Alain Tournebise, « Europe et enjeux énergétiques », *Économie & Politique*, n° 828-829, juillet-août 2023).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 9 JUIN 2024

# REPRENONS LA MAIN

EN FRANCE ET EN EUROPE



**LÉON DEFFONTAINES  
AVEC FABIEN ROUSSEL**

PCF GAUCHE l'Engagement REPUBLICAIN SOCIALISTE Parti fondé par Amédée Montesson RADICAUX

**Un nouveau rassemblement à gauche**  
Forces de gauche, travailleurs et travailleuses, ensemble reprenons la main en France et en Europe face aux puissances de l'argent !

# XIII. Programme de Manon Aubry, tête de liste de *La France insoumise*: un « euroréalisme » sans perspectives de lutte

*Après avoir flatté pendant des années les tentations souverainistes et nationalistes, Jean-Luc Mélenchon, obnubilé par l'échéance présidentielle de 2027, se rallie, à travers la candidature de Manon Aubry, à un « euroréalisme » qui se veut compatible avec la domination du capital sur la construction européenne actuelle, et qui n'ouvre aucune perspective de lutte pour changer radicalement cette construction.*

Manon Aubry est eurodéputée française (LFI) et co-dirigeante du groupe de La Gauche (*The Left*) depuis 2019. Elle était auparavant porte-parole de l'ONG Oxfam France. En septembre 2023, l'élue a été désignée « coordinatrice » LFI pour la campagne des européennes.

À l'étape actuelle, il y a très peu de chose sur son programme, vu que Jean-Luc Mélenchon pèse sur sa campagne pour qu'on parle seulement des présidentielles et de sa propre candidature.

Dans une interview à *Euractiv* le 23 novembre 2023 au Parlement européen, Manon Aubry tire le bilan de la mandature européenne actuelle (2019-2024) et avance quelques souhaits pour celle à venir (2024-2029)<sup>1</sup>. Elle affirme que l'UE doit « rompre avec les dogmes libéraux, favoriser le protectionnisme européen et démocratiser les processus avant d'imaginer son élargissement et une place sur la scène géopolitique internationale » (laquelle?).

Depuis cinq ans, l'accumulation des crises sanitaire, énergétique, économique, climatique, géopolitique a fait vaciller les dogmes de l'UE. Sous pression, la Commission européenne a été obligée de parler de protectionnisme, de souveraineté, de réindustrialisation, de planification ou de suspension des règles budgétaires actuelles. L'austérité, le tout-marché et le libre-échange amènent le « chaos » déclare-t-elle. L'UE est à la croisée des chemins et, dit-elle, nous voyons déjà les prémices d'un violent retour de bâton avec le renforcement des règles d'austérité budgétaire, l'accélération de la signature d'accords de libre-échange

et la fin du *Green Deal* européen. Une grande bataille politique reste à mener (oui mais avec quel contenu et quelles propositions alternatives?).

## La « fin du *Green Deal* » ?

L'objectif initialement fixé de réduire les émissions de carbone de l'économie européenne de 55 % entre 1990 et 2030 est insuffisant pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, il faudrait réduire de 65 % nos émissions pour être dans les clous, a-t-elle déclaré. Les législations annoncées ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés, beaucoup sont moins ambitieuses que prévu, certaines sont en retard, quand d'autres ont été abandonnées sous la pression de la droite et de l'extrême droite.

Si Manon Aubry note une avancée de l'UE pour lutter contre le réchauffement climatique, elle considère qu'il y a une incohérence structurelle. On ne peut pas prendre à bras-le-corps la question climatique sans remettre en cause les dogmes économiques actuels, déclare-t-elle. Mais n'y a-t-il pas une incohérence de même nature à limiter cette remise en cause aux politiques étatiques, sans s'attaquer au pouvoir du capital des actionnaires, des marchés financiers et des banques dans la gestion des entreprises ? Rappelons que selon Oxfam (dont Manon Aubry a été porte-parole), le seul groupe Total est responsable à lui seul de plus d'émissions de gaz à effet de serre que tout le territoire français ; et les cinq grands groupes bancaires français de 7 fois

plus! Soulignons l'incohérence qui consiste à s'inquiéter, en paroles, du réchauffement climatique tout en s'accrochant à un combat d'arrière-garde contre l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

## Des impôts européens

Elle propose un triptyque qu'elle porterait : rompre avec le libre-échange, l'austérité et le tout-marché pour imposer le protectionnisme, la solidarité et les biens communs. Elle annonce vouloir sortir de tous les traités de libre-échange.

Sur le volet protectionnisme, elle préconise « un grand plan de réindustrialisation contre les concurrences déloyales et notre dépendance au reste du monde ». Pour cela, il faudrait d'abord, dit-elle, évaluer l'ensemble de nos besoins pour ensuite relancer ou construire le tissu industriel nécessaire pour y répondre.

Une telle relance de l'industrie (pourquoi seulement l'industrie et comment?) coûterait plusieurs dizaines de milliards d'euros. Comment la financer? Quels critères de gestion? Selon Manon Aubry, de nouvelles ressources propres seraient nécessaires, que l'UE pourrait financer par plusieurs leviers comme un impôt sur la fortune européen, qui dégagerait plus de 200 milliards d'euros par an, et une taxe européenne sur les superprofits dans tous les secteurs. Ces éléments, dont le caractère dangereusement fédéraliste ne semble pas la choquer, permettraient, selon elle, de financer un grand plan d'investissement européen débarrassé des conditionnalités austéritaires du précédent plan de relance commun pour les États membres.

Il faut également retrouver la maîtrise du levier monétaire, déclare-t-elle : la Banque centrale européenne (BCE) doit pouvoir prêter directement aux États membres. En apparence, cette intention peut sembler rejoindre un combat mené de longue date par les communistes. Mais si on y regarde de plus près, elle consiste à laisser la main aux États, c'est-à-dire, au capital, dès lors que cette proposition ne s'accompagne pas d'une ambition de conquête de pouvoirs décentralisés des salarié.e.s et des populations sur l'élaboration, la sélection, la réalisation, le contrôle de projets concrets de développement des services publics. Rappelons que Jean-Luc Mélenchon s'était empressé, dès qu'il en a eu la possibilité, d'expurger le programme du Front de gauche, conclu en 2012, de notre proposition d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen, financé par la BCE et démocratiquement géré par les travailleur.e.s et les citoyen.ne.s (voir dans ce dossier l'article consacré à cette proposition). Quant à une nouvelle sélectivité de la politique monétaire, favorisant en priorité l'emploi, la formation, la recherche, la création de valeur ajoutée dans les territoires, pour faire reculer la dictature de la rentabilité financière sur la gestion des entreprises et les gâchis de capital matériel et financier qui l'accompagnent, il n'en est toujours pas question.

Les nouvelles règles européennes en matière de dette et déficit publics limiteront la capacité des États membres à lutter contre le changement climatique de manière juste et efficace, a déclaré Esther Lynch, présidente des syndicats européens.

Si La France insoumise semble avoir opéré un revirement par rapport à ses propositions davantage eurosceptiques d'il y a quelques années, à ce stade elle enjambe l'élection européenne pour se polariser sur les présidentielles de 2027 sous la houlette de Mélenchon. Manon Aubry considère que les catégories « europhile » et « eurosceptique » sont infondées et favorisent le macronisme. Elle se défi-

nit plutôt comme « euro-réaliste ». L'UE est selon elle une somme de rapports de force qu'il faut assumer pour construire une Europe plus sociale, plus écologique et plus démocratique. Cependant pour cela, il manque à LFI des propositions radicales et précises pour oser toucher à l'économie et au capital. Elle reprend le terme enfantin de « désobéissance » inclus dans le volet européen du programme dit commun de la NUPES et rappelle que tout le monde désobéit, Emmanuel Macron y compris, quand la France n'atteint pas ses objectifs en matière d'énergies renouvelables par exemple.

## Une « Europe plus démocratique », qu'est-ce que cela signifie ?

Au début de son mandat, Manon Aubry dit avoir été frappée par l'opacité totale du fonctionnement de l'UE où toutes les négociations se déroulent à huis clos. Selon elle, la transparence est la mère de toutes les batailles. Notons que c'est vraiment peu pour un programme.

Il y a des règles à changer, déclare-t-elle ! Une réforme institutionnelle de l'UE et de ses traités est nécessaire, c'est un vieux serpent de mer ajoute-t-elle. Elle avance : « il faut tout changer »... sans qu'on sache quoi ni comment, ni surtout quelles propositions alternatives. Et pour se contenter de dire : il faut interdire les rémunérations annexes des parlementaires au cours de leur mandat.

Selon Manon Aubry, il faudrait repenser, renforcer les pouvoirs du Parlement européen ou supprimer l'unanimité en matière fiscale. Comment lutter contre l'évasion fiscale quand certains États membres sont des paradis fiscaux et disposent d'un pouvoir de blocage? Mais elle ne dit pas de quels moyens en effectifs, en compétences les administrations fiscales devront disposer pour exercer un contrôle effectif sur les flux bancaires et financiers orchestrés par les multinationales. Elle ne dit rien non plus de prérogatives nouvelles des représentants des salariés en matière de signalement des opérations tendant à faire échapper les bénéfices des entreprises à l'impôt. Tout changer? Pour que rien ne change?

Que penser de la fin de la règle de l'unanimité en politique étrangère? Manon Aubry avance que ce domaine relève de la souveraineté des États membres, elle prend l'exemple de l'extrême division des positions sur la résolution de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza, et considère qu'une position commune est impraticable. Alors que ce n'est pas une raison pour ne pas tenter d'avancer. Une voix européenne unique serait impossible sur les sujets géopolitiques en l'état, se résigne-t-elle, nous n'y arriverons pas et pour le moment, il n'est pas acceptable que la Commission européenne s'approprie des compétences ou prenne des positions indépendantes des États membres. Là encore, en ce qui nous concerne, nous voulons agir pour que l'UE prenne des initiatives de paix et ne pas se résigner à la division et à l'impuissance. Concernant la Guerre Israël-Palestine, Manon Aubry déclare : « alors que les forces israéliennes avancent au cœur de la bande de Gaza, quelque deux semaines après le début d'une opération terrestre dans la bande qui a déjà fait plus de 10 000 morts, en grande majorité des civils, l'UE a certes tenté de réfléchir à une potentielle sortie de crise ». Mais là encore quelles actions propose Manon Aubry et avec quel contenu?

Elle déclare que la priorité est que l'UE sorte de ses dépendances extérieures, qu'elle refuse de s'aligner sur les grandes puissances elle devrait se faire l'avocate du droit et des institutions internationales. Mais nous en sommes loin, d'autant qu'elle ne propose rien de précis.

## L'UE doit-elle s'élargir ?

Pour Manon Aubry, la condition qu'elle pose à tout élargissement est l'harmonisation des normes sociales, fiscales et environnementales. Sauf qu'actuellement, le salaire minimum en Moldavie, par exemple, est d'un peu plus de 200 euros par mois. Il s'agirait donc d'une concurrence déloyale. En l'état, elle ne soutiendra pas l'entrée dans l'UE de l'Ukraine ou de la Moldavie par exemple. Et plutôt que de faire de fausses promesses d'adhésion intenable aux pays candidats, renforçons les coopérations avec les voisins de l'UE (c'est-à-dire ?).

La prochaine mandature devra-t-elle maintenir le soutien militaire à l'Ukraine ? Oui, déclare-t-elle, nous devons maintenir l'aide militaire, financière et humanitaire à l'Ukraine. Mais elle avance qu'il ne faut pas deux poids deux mesures et qu'il faudrait manifester aujourd'hui, la même solidarité vis-à-vis du peuple palestinien.

Cependant des polémiques ont fait suite aux prises de position de certains députés LFI sur le conflit proche-oriental et de Jean-Luc Mélenchon. Manon Aubry répond que beaucoup de caricatures ont été tirées sur les positions de LFI et déclare : nous avons condamné les attaques abjectes du Hamas contre des civils israéliens. Ce qui est faux concernant certains élus et dirigeants de LFI.

Manon Aubry relève un « moment de bascule » dans la banalisation de l'extrême droite et la diabolisation de la gauche en France. Cela s'inscrit dans une tendance globale en Europe, avec une extrême droite au pouvoir en Italie, en Scandinavie ou encore en Hongrie. Dans ce contexte, est-elle confiante sur le fait d'avoir une majorité de gauche au Parlement européen après les élections de juin ? Elle relève : il y a un bloc réactionnaire en cours de formation entre la droite (Parti populaire européen-PPE), l'extrême droite (Identité et démocratie-ID) et Conservateurs et réformistes européens (ECR), et une partie des libéraux (Renew). Elle déclare : « nous avons donc besoin d'un bloc progressiste afin de peser, mais faut-il encore que les socialistes (groupe des Socialistes et démocrates-S & D) rompent leur alliance avec la droite et les forces libérales ». Mais ce n'est pas du côté des amis de Jean-Luc Mélenchon que viendra la relance d'une véritable stratégie unitaire, ni le nouveau, dans les idées et dans l'action, dont la gauche a besoin pour assumer, devant les peuples européens, ses responsabilités face à la montée des périls en Europe.

1. Interview à *Euractiv France*, 23/11/2023. Parlement européen, retranscription par Davide Basso et Paul Messad. Voir aussi son entretien télévisé sur *France 2*, 9 avril 2024.





# XIV. Glücksmann : Macron le Petit ?

*Une partie des électeurs PS s'est laissé séduire, en 2017, par le « en même temps de gauche et de droite » de Macron. Mais son clair ancrage à droite aujourd'hui les surprend. Les dirigeants socialistes veulent les récupérer, pour les élections européennes, avec Raphaël Glücksmann à la tête d'une liste « Parler d'Europe », qui se dit incarner le « vote utile face [...] au duel Macron-extrême droite ». Tout en rivalisant avec le chef de l'État sur les hypothèses les plus bellicistes et fédéralistes pour l'Union européenne, il promet « la régulation du capitalisme ».*

Après être passé d'« Alternative libérale » aux néo-conservateurs, puis au sarkozysme, après avoir conseillé l'autocrate atlantiste géorgien Mikhaïl Saakachvili pour l'entrée de son pays dans l'Union européenne, Raphaël Glücksmann a fini par créer son propre parti, « Place Publique » (PP).

## Bellicisme et social-libéralisme

Pour lui, comme pour Emmanuel Macron, la guerre de Poutine « n'a pas du tout pour objectif le Donbass ou la Crimée. Ce sont nos démocraties qui sont la cible ». La France et l'Europe doivent « totalement passer en économie de guerre »<sup>2</sup>.

Emmanuel Macron envisage un envoi de troupes ? Raphaël Glücksmann rétorque « qu'enfin la France cesse d'être à l'arrière-garde de la solidarité avec l'Ukraine »<sup>3</sup>. Macron aurait « raté son rendez-vous avec l'histoire le 24 février 2022. Il aurait pu et dû [...] prendre le *leadership* du front de la résistance européenne à Poutine. C'était le moment où la France, forte de sa tradition militaire, géopolitique et de son industrie de défense devait être fer de lance du soutien à la résistance ukrainienne »<sup>4</sup>. Peu importe que si la France devient belligérante, le conflit opposerait alors deux puissances nucléaires !

La possibilité d'une victoire de Trump sur Biden fait dire à Raphaël Glücksmann, comme à Emmanuel Macron, que l'Europe risque de se « retrouver seule » face à l'ogre russe. Aussi, sur son site, PP présente ses « dix premières propositions pour une puissance écologique européenne » en commençant par « bâtir la défense en Europe »<sup>5</sup>. Car, comme chacun sait, surarmement, guerre et écologie font bon ménage...

PP propose un grand plan d'investissements européen de 100 milliards d'euros dans la défense, coordonné par l'Union européenne, ainsi que la préférence européenne pour les investissements et les achats d'armements. Pour financer, il suffirait, selon Raphaël Glücksmann, de ponctionner les dividendes du CAC 40, de saisir les 200 milliards d'actifs russes gelés et d'utiliser la « capacité d'endettement commune » en Europe comme lors de l'épidémie de Covid-19<sup>6</sup> !

Qu'est-ce qui est recherché ? Faire accepter en France un bond en avant dans une Europe de défense intégrée ? Y faire se résoudre l'Allemagne, profitant de ses difficultés actuelles, malgré le pacifisme de leur peuple depuis la Deuxième guerre mondiale ?

## Saut fédéral et marché financier

Raphaël Glücksmann veut encourager l'accumulation de capital, et donc les profits, en Europe « en investissant massivement dans les industries de transitions, en mettant en place un protectionnisme écologique aux frontières européennes et en assumant un saut fédéral de l'Union »<sup>7</sup>. Cela, nous assure-t-il, tient à ce « qu'une brèche s'est ouverte » dans les « dogmes » libre-échangistes, hyper concurrentiels et austéritaires des politiques européennes. Hypothèse gratuite qui permet de ne pas avoir à parler de ce qu'il faudrait faire pour s'en émanciper vraiment, en réorientant la construction européenne.

Il s'agirait de lancer une « deuxième étape » du Pacte vert européen avec « des investissements massifs et une politique industrielle globale, à l'instar de celle menée par Biden aux États-Unis avec son Inflation Reduction Act »<sup>8</sup>. Tout cela, en ignorant royalement que, sous l'empire d'exigences de rentabilité envenimées par la rivalité d'attraction financière avec les États-Unis et la Chine, ces investissements en technologies informationnelles vont détruire bien plus d'emplois qu'ils ne permettront d'en créer, grevant l'Europe d'une suraccumulation accrue de capitaux.

Mais, il le promet, un tel programme « débouchera sur plus d'usines en Europe, et pas moins, plus de CDI, une revitalisation des régions laminées par les délocalisations... »<sup>9</sup>.

Pour l'heure, PP propose :

– De « généraliser la garantie locale de l'emploi prévue dans le cadre du dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée » pour créer des milliers de nouveaux emplois dans les secteurs utiles aux territoires » (sic). Seuls seraient donc concernés les chômeurs de longue durée et les seuls emplois estimés « utiles » par le patronat<sup>10</sup>.

– De pousser l'exigence d'une « grande conférence européenne sur les salaires [...] pour mettre fin aux écarts de

salaires supérieurs à 20 au sein de la même entreprise ». On notera qu'il n'est pas question d'aller vers la généralisation d'un SMIC dans chaque pays membre de l'UE, ni de son augmentation générale. Il ne s'agit pas non plus de chercher à réduire par le haut les écarts de salaires, de productivité globale et de prix entre chaque pays membre, avec un effort de promotion considérable de tous les services publics. Or, ces écarts ont énormément crû avec l'entrée de pays d'Europe orientale dans l'UE et ils exploseraient avec l'entrée de l'Ukraine ou de la Moldavie pour laquelle plaide aussi Raphaël Glücksmann. Quant à la domination commerciale et financière du capital allemand sur l'UE, elle demeure tabou.

Cependant, affirme-t-il, ce qui le distingue de Macron « principalement c'est la question sociale, la justice fiscale, la taxation des superprofits ». Le site de PP rappelle à cet égard « l'efficacité de l'État social face au chaos des politiques néo-libérales ». Bref, c'est le retour du vieil étatisme social-démocrate failli avec, prétend-on, un État supranational, européen qui corrigerait les « excès du capitalisme ». Au contraire plus éloigné des peuples, aux mains d'une technobureaucratie envahissante, il serait encore plus au service de la domination des marchés financiers. De façon complémentaire, R. Glücksmann ignore totalement les gestions des groupes et des banques pour la rentabilité de leurs actionnaires de contrôle, et la monarchie patronale à la racine de la crise systémique si ravageuse en Europe. Le candidat du PS assure cependant que c'est ainsi que l'Europe pourra en finir avec les politiques d'austérité. Mais il ne présente aucune proposition novatrice pour défendre et promouvoir les services publics en coopération.

Pour l'énergie, par exemple, il n'est question que « d'investir pour atteindre plus de 70 % d'énergie renouvelable dans l'énergie consommée en Europe d'ici 2040 », passant sous silence le nucléaire. Silence aussi sur le marché unique et sa « tarification au coût marginal », silence sur EDF...

Même chose pour « se déplacer sans polluer et à moindre coût avec l'Europe du train », sans que rien ne soit dit sur le statut de la SNCF, ses moyens et sa mise en concurrence sur le marché unique dérèglementé.

Même constat pour l'agriculture et l'alimentation : pour PP, il ne serait question que de « refonder la PAC pour rémunérer l'emploi agricole, soutenir les cultures de diversification, nourrir les Européens avec de l'alimentation produite localement » et de « garantir des prix justes », mais sur quels critères des fonds ? Et cela sans se préoccuper de la nécessité de nouveaux statuts et de nouvelles pratiques de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution. Et s'il serait question d'aligner les normes de production des importations sur celles de l'UE en imposant des « mesures miroir » aux frontières », rien n'est envisagé pour aider les pays en développement et émergents, d'où proviennent ces importations, pour les aider à se porter aux niveaux des normes européennes.

Pire, rien n'est dit sur le besoin impérieux de véritables pôles bancaires et financiers publics en Europe pour réo-

rienter le crédit avec des critères d'efficacité sociale et environnementale. Pourtant, on sait combien les banques françaises sont engagées dans le financement des énergies fossiles, celui des opérations spéculatives et combien elles sont dépendantes du dollar et de la Réserve fédérale des États-Unis.

## Pas touche à la BCE et aux marchés financiers

Pas étonnant donc que Raphaël Glücksmann ne propose rien concernant le statut, les missions, les critères de refinancement et la gouvernance de la BCE, alors que ses taux d'intérêt ont été brutalement relevés après une période de gâchis faramineux de sa création monétaire pour la finance. Il n'a pas un mot non plus sur le pacte de stabilité et ses normes mortifères de dette et de déficit publics qui, certes, ont été un peu assouplies sans que, cependant, sa logique « stupide »<sup>11</sup> ait été changée. Et cela, sans parler du silence sur les privilèges du dollar comme monnaie mondiale faisant de l'euro son appendice.

Par contre, Raphaël Glücksmann aspire à un fédéralisme budgétaire européen avec « la mutualisation des dettes » des pays de l'UE sur les marchés financiers.

Il affirme qu'« il faut passer à une nouvelle étape de la construction européenne, avec une puissance politique et budgétaire ». Il faut « autoriser l'UE à lever l'impôt ». Et, pour rendre vendable cette perspective de fédéralisme fiscal aux électeurs, il faut commencer par « mettre en place une taxe sur les plus hauts patrimoines ». De quoi accentuer infiniment les vulnérabilités et la crise de l'Europe dont Raphaël Glücksmann refuse la réorientation si nécessaire.

1. *Le Monde*, 10 mars 2024.

2. Par exemple, acheter 800 000 obus « en commun à l'échelle européenne (pour) les envoyer en Ukraine ».

3. *Ibidem*.

4. *Ibid.*

5. <<https://place-publique.eu>>.

6. *Le Figaro*, 19/02/2024, <[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)>. R. Glücksmann fait ici allusion à la dette commune, voulue « exceptionnelle » par l'Allemagne, émise sur les marchés financiers par la Commission européenne pour abonder un fonds de relance *Next Generation EU* de 750 milliards d'euros face à la récession postpandémie de la Covid-19.

7. *Le Monde*, *ibid.*

8. *Op. cit.*, *ibid.*

9. *Ibid.*

10. Notons que la rémunération de ce type d'emploi, qui était de 102 % du montant brut horaire du SMIC avant le 30 septembre 2023, est passée, depuis et jusqu'au 30 juin 2024, à 95 % de ce montant.

11. Selon l'expression de Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne (cf. *Le Temps*, 18 octobre 2002).